CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

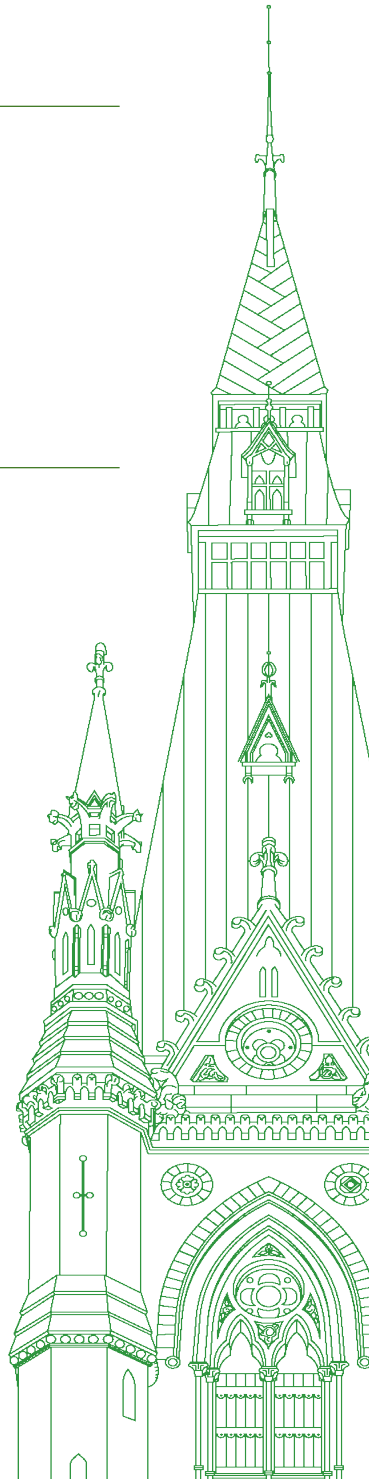
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le jeudi 22 octobre 2026



Président : Terry Sheehan

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 22 octobre 2026

● (0815)

[*Traduction*]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): Bonjour.

Bienvenue à la 43e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous sommes réunis sur le territoire non cédé de la nation algonquine Anishinabe. Je la remercie de le partager avec nous aujourd'hui. *Chi-meegwetch*.

Conformément à l'ordre adopté par la Chambre, le Comité entame son étude du projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations.

Tout le monde est présent dans la salle aujourd'hui. Avant de poursuivre, je demanderai à tous les participants de consulter les directives sur les fiches qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour éviter les incidents acoustiques et des effets Larsen, afin de protéger la santé et la sécurité de nos merveilleux interprètes, que je remercie infiniment de leur excellent travail.

Vous remarquerez aussi sur la table un code QR qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation. Vous pouvez, si vous le souhaitez, la regarder.

Je ferai quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité. Avant de parler, attendez que je vous donne la parole. Pour les personnes qui participent par... Je n'ai pas à m'inquiéter de cela. Personne n'est sur Zoom.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, prenez quelques instants maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner la langue voulue. Les questions seront tour à tour en anglais ou en français. Soyez donc prêts à garder votre oreillette à l'oreille, si besoin est. Sinon, placez-la loin du microphone, car elle peut causer un effet Larsen. Lorsque vous ne parlez pas, assurez-vous que le voyant rouge est éteint. Autrement, nous aurons un effet Larsen.

Je rappelle également que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous recevons l'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones.

Bienvenue, madame la ministre.

Nous recevons également Michelle Kovacevic, sous-ministre; Nelson Barbosa, directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires; Curtis Bergeron, directeur, Direction stratégique en gestion de l'eau, tous trois du ministère des Services aux Autochtones; et Douglas Fairbairn, avocat-conseil au ministère de la Justice.

Je vous remercie.

Madame la ministre, vous disposez de cinq minutes. Commencez quand vous serez prête.

● (0820)

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones): Je vous remercie.

[*La ministre s'exprime en cri*]

[*Français*]

Bonjour, tout le monde.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-37, la Loi sur l'eau propre des Premières Nations. C'est une fierté pour moi d'être ici, avec vous, ce matin. En tant que membre des Premières Nations, nous savons que l'eau est sacrée dans ce domaine. Elle fait vivre nos familles, nos communautés, nos cultures et nos modes de vie. Protéger l'eau, c'est une responsabilité que nous assumons les uns envers les autres. C'est reconnaître et savoir que nous touchons directement la vie des générations futures.

C'est pourquoi les décisions qui concernent l'eau potable, les eaux usées, les sources d'eau et les infrastructures connexes doivent refléter les lois, les priorités et la gouvernance propres aux Premières Nations. Il est essentiel de mettre en place une gouvernance solide des Premières Nations dans ces domaines pour permettre aux communautés d'accéder à une véritable autodétermination.

Le projet de loi C-37 répond directement à cet objectif et à ce que les Premières Nations disent au gouvernement depuis des années. Les communautés doivent disposer de l'autorité, des outils et des ressources nécessaires pour protéger et guérir leur propre réseau d'approvisionnement en eau.

[*Traduction*]

Contrairement à la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de 2013, qui a été abrogée, ce projet de loi est le fruit de six années de collaboration continue avec les titulaires de droits des Premières Nations et les organisations qui les représentent. Il repose sur un partenariat et reconnaît que non seulement des solutions doivent être trouvées, mais qu'elles doivent aussi être portées et mises en œuvre par les Premières Nations. Il ne peut leur être imposé.

Ce projet de loi, qui prévoit des mesures de protection exécutoires en matière d'eau potable et définit des principes nationaux et des normes minimales, aidera les Premières Nations à élaborer et à renforcer leurs propres lois et règlements en ce qui concerne l'eau. Il confirme également le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, y compris leur compétence en matière d'eau sur leurs territoires. Il comble les lacunes inacceptables qui existent aujourd'hui dans les mesures de protection et les normes relatives à l'eau potable.

Par ce projet de loi, le Canada s'engage à définir ensemble des cadres de financement à long terme qui soutiendront une commission des eaux dirigée par les Premières Nations et qui permettront aux gouvernements de travailler ensemble à la protection des ressources en eau.

Le projet de loi engage le Canada à réaliser des progrès tangibles vers la mise en œuvre du droit fondamental à une eau potable salubre sur les terres des Premières Nations. Cet objectif sera atteint moyennant des engagements contraignants à prendre des mesures concrètes, dont les suivantes: établir des règlements et des normes minimales concernant l'eau potable et les eaux usées sur les territoires des Premières Nations; créer un cadre structuré pour évaluer les besoins en matière de services d'approvisionnement en eau et prendre des décisions relatives à l'affectation des fonds en consultation et en collaboration avec les Premières Nations; appuyer une gouvernance dirigée par les Premières Nations par l'intermédiaire d'une commission des eaux dont la composition sera déterminée par les Premières Nations; reconnaître la compétence des Premières Nations en matière d'eau sur leurs territoires et prévoir une compétence dans les zones de protection adjacentes au moyen d'ententes conclues avec d'autres gouvernements; et instaurer une obligation légale pour le gouvernement fédéral de mettre tout en œuvre pour assurer un financement adéquat, prévisible et durable. Ces dispositions sont essentielles, car nous savons que l'eau ne vient pas seulement d'un robinet. Elle vient des rivières, des lacs, des zones humides et des aquifères que les communautés protègent et utilisent depuis des générations.

Nous savons que des progrès durables nécessitent un investissement soutenu dans la formation des exploitants, dans des infrastructures fiables et dans les ressources nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des réseaux d'aqueduc sur une longue période. C'est pourquoi le ministère a soutenu plus de 1 700 projets liés à l'eau et aux eaux usées dans les communautés des Premières Nations. Récemment, nous avons eu l'occasion d'annoncer un investissement de 4,6 milliards de dollars sur cinq ans, soit le plus important investissement fédéral jamais consacré aux infrastructures d'eau et d'eaux usées des Premières Nations. Ce financement permettra de pérenniser les projets déjà lancés et de soutenir des centaines de nouveaux projets dans les prochaines années.

Depuis 2015, les Premières Nations, avec notre appui, ont mis fin à 158 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et ont empêché plus de 345 avis à court terme de devenir des avis à long terme. Ces chiffres représentent de réels progrès, avec la mise en place de nouveaux systèmes et la modernisation des systèmes existants, l'extension des réseaux de distribution, l'amélioration de la surveillance, la formation des exploitants et un soutien continu à l'exploitation et à l'entretien.

Les investissements que nous aidons les communautés à réaliser font bouger les choses, mais nous savons que notre travail n'est pas terminé. Nous savons que 39 avis à long terme demeurent en vigueur dans 37 communautés. Pour 17 de ces avis, les communautés disposent déjà d'infrastructures capables de produire de l'eau potable, ce qui souligne à quel point l'exploitation, l'entretien et la présence d'exploitants qualifiés sont tout aussi importants que la construction de nouvelles installations.

Nous devons aussi reconnaître que, dans certaines communautés, l'histoire de l'eau s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreux traumatismes. Nous devons continuer d'aider nos partenaires à avoir confiance dans le service qui leur est fourni et à en prendre pleinement le contrôle et la responsabilité, mais aussi à travailler avec leurs membres pour qu'ils apprennent à vivre dans cette nouvelle réalité.

Le 21 octobre, l'avis d'ébullition de l'eau visant le poste de soins infirmiers de la Première Nation de Deer Lake, en Ontario, était toujours en vigueur. Nous savons que cette situation est inacceptable. C'est exactement pourquoi il est essentiel de faire avancer un projet de loi comme celui-ci. Nous devons faire en sorte que les communautés aient les outils et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des solutions qu'elles ont elles-mêmes élaborées.

La levée des avis ne constitue qu'une partie de la solution. Le succès à long terme est ce qui fait vraiment bouger les choses pour les communautés des Premières Nations. Cela signifie que nous devons apporter un financement durable, former les exploitants, avoir une gouvernance solide et protéger les sources d'eau.

● (0825)

Le président: Madame la ministre, pouvez-vous conclure? Il vous reste une trentaine de secondes. Vous aurez amplement l'occasion d'en dire plus pendant les échanges.

L'hon. Mandy Gull-Masty: D'accord.

Le président: Je vous remercie.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Il y a tellement d'initiatives en place. Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons.

[*Français*]

Nous savons qu'il y a beaucoup de priorités dans ce dossier. Nous sommes ici pour travailler avec tout le monde, pour prendre les décisions nécessaires pour faire avancer le projet de loi C-37.

Je suis reconnaissante d'avoir été invitée aujourd'hui et je suis préparée à répondre à vos questions.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

Nous allons passer à la série de questions de six minutes. Nous commençons par les conservateurs.

Monsieur Morin, vous disposez de six minutes. Je vous en prie.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre, et bonjour à tous nos témoins.

Madame la ministre, le projet de loi C-61, version précédente de ce projet de loi, disait:

> Il est reconnu et confirmé que l'accès à l'eau potable sûre et propre conformément à la présente loi est un droit de la personne pour chaque individu sur les terres des Premières Nations.

Vous avez changé le libellé pour parler de « réalisation progressive ».

Pourquoi avez-vous remplacé « droit de la personne » par « réalisation progressive »?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Le projet de loi C-61 a fait l'objet de nombreuses consultations et d'une large mobilisation, mais il s'agit également d'un texte élaboré il y a six ans, dans un contexte très différent de la situation actuelle. Je tiens également à ce que l'on sache que les décisions que j'ai prises en ce qui concerne le choix de « réalisation progressive » reposent sur ma connaissance très personnelle du fait que chaque communauté part d'une situation différente, a des besoins différents, nourrit des attentes différentes et entretient des relations différentes avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. D'où le choix des termes « réalisation progressive ».

Ce choix montre aussi que l'engagement du gouvernement repose sur le fait que nous entreprenons non seulement le travail décrit dans le projet de loi, mais aussi celui qui suivra dans le cadre de sa mise en œuvre, dans les projets à long terme que nous menons et dans le soutien à la communauté dans ce domaine.

Ce libellé ne me pose pas de problème. Je pense qu'il reflète la réalité de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je pense surtout qu'il tient compte du point de départ des communautés et qu'il nous permet de prendre progressivement conscience du travail qu'elles accomplissent. C'est une définition très complète. Je pense qu'il rend compte d'un aspect très concret de la situation actuelle, mais c'est aussi...

Billy Morin: Je vous remercie, madame la ministre, de votre réponse. Je veux tirer le maximum de mon temps de parole.

Il y a tout juste deux jours, le comité directeur des chefs de l'Alberta... Ce sont les mêmes chefs qui se sont opposés à un référendum et qui se sont vraiment mobilisés pour que l'Alberta reste au sein du Canada. Ces mêmes chefs des nations signataires du Traité nº 6, du Traité nº 7 et du Traité nº 8 ont déclaré, à propos du projet de loi C-37:

> Nous tenons à mettre les choses au clair: ce processus ne répond pas aux attentes des Premières Nations...
>
> Il y a presque deux ans, le [comité directeur des chefs] et le Canada ont signé le mandat établissant une table ronde bilatérale sur l'eau avec les nations signataires de traités, une table à laquelle les chefs et la Couronne pourraient s'asseoir pour travailler [ensemble]... Malgré l'entente signée, nous attendons toujours qu'une réunion officielle ait lieu cette année.
>
> Vous ne pouvez pas dire que vous respectez les droits issus des traités si vous ignorez les ententes que vous signez et faites avancer des projets de loi.

Que répondez-vous à ces chefs qui se sont opposés à la séparation, mais qui disent maintenant que vous faites adopter à la hâte des projets de loi et que vous ne respectez pas leurs droits issus de traités?

● (0830)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je comprends la prémisse de la question, et je tiens à saluer l'immense travail accompli par les chefs de l'Alberta et à les remercier après tout ce qu'ils ont enduré ces deux dernières semaines. C'est un sujet qui nécessite de s'exprimer avec force. Je respecte la position adoptée par les chefs. J'ai eu l'occasion de rencontrer ce groupe. Il s'agit d'une table de concertation technique.

Billy Morin: Pas cette année, cependant. N'est-ce pas?

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'ai eu une première réunion avec eux. J'ai également eu l'occasion de rencontrer quelques-uns des chefs individuellement lorsque je me suis rendue en Alberta.

Cependant, je laisserai l'aspect technique de cette réunion à mes collaborateurs. Je céderai la parole à M. Barbosa. Merci.

Billy Morin: Je vais laisser tomber cela et passer à une autre question. Je vous remercie.

Par ailleurs, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, l'UBCIC, a déclaré ceci très récemment: « L'UBCIC rejette catégoriquement le projet de loi C-37 dans sa forme actuelle et demande au Canada de ne pas le faire avancer sans y apporter des modifications substantielles, élaborées en consultation et en coopération avec les Premières Nations détentrices de titres et de droits, et visant à obtenir le [consentement préalable, libre et éclairé].»

Êtes-vous d'accord avec le respect du principe du consentement préalable, libre et éclairé, oui ou non?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je tiens à souligner que l'essentiel de cette conversation réside dans le fait qu'ils demandent que ce travail s'inscrive dans un processus parlementaire, et c'est pour cela que nous sommes ici. Je m'efforcerai toujours de veiller à écouter les commentaires des chefs. Je vais écouter ce qu'ils ont à dire. Et surtout, je vais parler avec eux des décisions que j'ai prises et de ce qui me motive.

Billy Morin: Ma question était: êtes-vous d'accord avec le principe du consentement préalable, libre et éclairé, oui ou non?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous ai répondu que je vais faire tout mon possible pour discuter franchement avec eux, afin de m'assurer qu'ils soient au courant des décisions que je prends et pour leur expliquer mon raisonnement.

Billy Morin: Répondez-moi par oui ou non.

Êtes-vous d'accord avec le principe du consentement préalable, libre et éclairé?

L'hon. Mandy Gull-Masty: S'il s'agissait d'une question à laquelle il fallait répondre par oui ou par non, je répondrais oui ou non, mais il est évident que votre question s'inscrit dans un contexte plus large dont il faut tenir compte pour le Comité.

Billy Morin: Bien que vous ayez répondu que vous êtes là, dans le processus parlementaire, pour leur parler, les chefs de la Colombie-Britannique ont déclaré fermement qu'ils ont l'impression de ne pas avoir été du tout consultés au sujet de cette nouvelle version du projet de loi C-37.

Que répondez-vous à cela? Comment pouvez-vous ne pas leur répondre quand ils vous demandent si — oui ou non — vous êtes d'accord avec le principe du consentement préalable, libre et éclairé? La position du gouvernement libéral consiste-t-elle à tenir ce genre de propos sans y croire vraiment ou sans prendre de mesures concrètes?

L'hon. Mandy Gull-Masty: C'est peut-être votre interprétation de l'action du gouvernement libéral, mais vos attentes politiques quant à notre façon de fonctionner et d'interagir avec la communauté ne tiennent pas compte du travail déjà accompli.

Nous avons reçu beaucoup de commentaires de nations de tout le pays. Voilà l'information que nous prenons en compte. J'ai eu l'occasion de rencontrer des dirigeants de tout le pays au sujet de ce projet de loi. J'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec des aînés et avec des jeunes à ce sujet. Je pense que tous ces...

Billy Morin: Avez-vous par écrit un consentement préalable, libre et éclairé à ce que vous fassiez adopter ce projet de loi?

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... éléments éclairent le processus que nous allons suivre.

Billy Morin: Avez-vous...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Le processus parlementaire fait partie du processus décisionnel et du processus d'adoption d'une loi. Mais surtout, avec l'adoption de ce projet de loi, on aura la possibilité d'élaborer et de mettre en oeuvre ensemble.

Comme je l'ai dit...

Billy Morin: Mon temps de parole est-il écoulé?

C'est mon temps de parole.

Le président: Le temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

Nous allons passer à la personne suivante.

[*Français*]

Madame Lavack, la parole est à vous pour six minutes.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie d'être présente ici avec nous, aujourd'hui, et pour votre témoignage sur ce projet de loi, qui est attendu depuis longtemps.

Comme vous l'avez dit dans votre allocution d'ouverture, il y a énormément de travail qui a été fait en ce domaine ces derniers temps, particulièrement dans la dernière année et demie. On sait que, dans les dix dernières années, environ 14 milliards de dollars ont été investis, dont environ la moitié dans la dernière année et demie.

Nous savons que ce projet de loi ou que la réalité de cette situation nécessite plus que de l'argent. Alors, pourriez-nous nous expliquer de façon un peu plus détaillée, dans le concret, la manière dont ce projet de loi va réellement changer les choses sur le terrain pour les Premières Nations?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci. Je vais répondre à une portion de la question en français, puis je vais demander à mon collègue de poursuivre en anglais, pour la partie technique.

Nous savons que la première étape d'un bon travail, c'est vraiment de déterminer qu'il va y avoir de l'argent disponible pour aider les nations à faire le travail nécessaire. Ça, c'est la première étape. Toutefois, j'aimerais que le Comité comprenne que cette première étape est toujours quelque chose qui va déterminer tous les aspects techniques dans ce domaine. Nous sommes le gouvernement qui a pris la décision de faire ce travail et de continuer de le faire même quand nous n'étions pas capables de respecter l'échéancier en place. C'est seulement nous qui avons commencé ce travail-là. C'est seulement nous qui avons continué de faire ce travail-là.

● (0835)

[*Traduction*]

Je vais maintenant demander un soutien technique sur la partie technique des étapes suivantes lorsqu'un financement est accordé.

Nelson Barbosa (directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires, ministère des Services aux Autochtones): Je vous remercie de la question.

Le projet de loi fait largement référence au financement et à l'élaboration conjointe des modalités de financement. Il commence par associer les Premières Nations à une série d'évaluations portant sur 12 éléments clés des besoins de financement, comme les immobilisations, l'entretien et les coûts réels. Ce processus doit également être suivi dans l'élaboration conjointe, afin de définir le cadre de financement prévu par le projet de loi.

Des engagements fondamentaux sont pris en matière de calendrier, comme celui d'amorcer ce travail au cours de la première année ou de demander au ministre de rendre compte de l'avancement de ce processus d'élaboration conjointe et de consultation. C'est un des piliers du projet de loi, tout comme de remédier aux lacunes réglementaires évoquées par la ministre. Les engagements ne s'arrêtent pas là. Une série de consultations et de collaborations sont prévues au sujet notamment des normes, de la réglementation, du financement, de la création d'une commission et de la mise en œuvre d'ententes relatives à la protection des sources d'eau.

[*Français*]

Ginette Lavack: Merci.

J'aimerais maintenant tourner mon attention vers les normes relatives à l'eau parce que c'est certainement quelque chose qui est d'importance. C'est un volet vraiment essentiel dans ce projet de loi.

Au sujet des normes juridiques contraignantes relatives à la qualité et à la quantité d'eau potable dans les communautés des Premières Nations, pourriez-vous nous parler davantage de la situation actuelle? Comment le projet de loi C-37 vise-t-il à changer ça?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci. Je vais répondre en français, mais je veux aussi que le Comité reçoive la réponse en anglais.

Il est important de savoir que, dans les communautés, pendant très longtemps — trop longtemps, je vais dire — il n'y avait aucune norme mise en place pour l'eau, aucune réglementation. C'était un dossier qui était déterminé par les outils dont le conseil disposait pour faire ce travail. Là, nous sommes rendus à une étape de ce processus où il y a de la clarté, du financement, des outils préparés, une loi qui va appuyer les responsables de l'application pour ne pas seulement établir des normes minimales, mais aussi pour travailler avec les Premières Nations, pour qu'elles déterminent leurs normes en complément de ce qui est en place.

Je vais demander à mon collègue de répondre, aussi.

[*Traduction*]

Nelson Barbosa: Comme l'a souligné la ministre, à l'heure actuelle, les seules lacunes en matière de réglementation et de normes relatives à l'eau dans ce pays concernent les réserves. Or, le projet de loi vise notamment à combler ces lacunes.

Les normes concernent, en fait, la salubrité de l'eau, et les règlements, le fonctionnement du réseau d'approvisionnement en eau et la façon dont les exploitants protègent l'eau. Comme l'a souligné la ministre tout à l'heure, environ la moitié des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont dus à la capacité des exploitants et au manque de règlements et de normes visant non seulement à protéger les travailleurs, mais aussi à créer un environnement sûr. Il existe des corollaires directs entre les normes, les règlements et la salubrité de l'eau.

Il faut combler ces lacunes réglementaires. Les Premières Nations nous le disent d'ailleurs depuis plus d'une décennie, y compris dans l'entente de règlement conclue en 2021 avec plus de 200 Premières Nations, et c'est véritablement le fondement même de ce texte de loi.

Merci.

[*Français*]

Ginette Lavack: Il me reste juste 30 petites secondes. Vous avez justement fait référence tantôt au fait que ce financement est également destiné aux opérateurs, au fonctionnement et à l'entraînement. Jusqu'à quel point est-ce que c'est vraiment partie intégrante de ce projet de loi et du financement qui y est rattaché?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Comme mon collègue l'a dit, 50 % des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont vraiment dus au manque de main-d'œuvre qualifiée pour fournir le service à la communauté. C'est pourquoi, quand on regarde le projet de loi C-37, il faut qu'on comprenne qu'il ne considère pas seulement les infrastructures d'approvisionnement en eau. Le projet de loi considère aussi tous les aspects de la communauté pour s'assurer que la qualité du service et la qualité de l'eau sont examinées de manière exhaustive. Il y a aussi une composante d'entraînement et de formation.

● (0840)

Le président: Merci.

[*Traduction*]

Nous allons devoir faire court, par manque de temps. Vous pouvez, évidemment, transmettre tout complément d'information par écrit à nos analystes — qui prennent d'excellentes notes et qui prépareront le rapport —, ainsi qu'à notre greffier.

Merci.

[*Français*]

Madame Gill, la parole est à vous pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais mentionner qu'il y a toujours une interprétation qui est faite. Donc, tout à l'heure, je sais que la ministre s'inquiétait du fait que ce ne soit pas dans les deux langues que nous recevions la réponse, mais nous la recevons simultanément.

Je vous remercie beaucoup d'être ici, madame la ministre.

J'aurais une première question. Je sais que nous avons quelques questions qui se ressemblent parce que les Premières Nations ont des inquiétudes. Bien sûr, le Québec est moins touché. Le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, l'APNQL, Francis Verreault-Paul, le dit lui-même. En fait, je vais paraphraser une de ses interventions concernant le projet de loi C-37 dans laquelle il disait justement que ce dernier avait été affaibli de plusieurs façons par rapport à l'ancien projet de loi C-61. Pour lui, des consultations auraient dû être codéveloppées et menées. C'est vraiment le mot qu'il utilise: codéveloppement.

Je me demandais donc ce que vous répondriez directement à M. Verreault-Paul concernant ses inquiétudes concernant le codéveloppement que les chefs demandent.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie, madame la députée, de cette question que j'apprécie.

D'après ce que j'ai vu, le travail essentiel qui a été fait selon l'ancien projet de loi C-61 était vraiment basé sur beaucoup de consultations. C'est quelque chose dont on m'a informée. De plus, la loi qui sera mise en place est essentiellement la même loi. Elle est fondée sur les mêmes processus et les mêmes infos que j'avais.

Cependant, la mise en œuvre de la loi va être déterminée en codéveloppement et réalisée en collaboration avec les nations. Je comprends que M. Verreault-Paul n'était pas encore chef régional de l'APNQL durant le temps où ce travail a été fait, mais c'est un travail documenté. C'est un travail qui est mis en référence. Nous voulons aussi nous assurer que, lors de la mise en œuvre, le plus gros du processus va être déterminé et mis en place par la communauté, et que la loi va faire avancer les choses d'une manière…

Marilène Gill: Je vais devoir vous interrompre pour poser d'autres questions. Je comprends les inquiétudes.

M. Verreault-Paul travaillait tout de même à l'APNQL à l'époque, il était le bras droit du chef Ghislain Picard depuis plusieurs années.

On dit d'une part qu'il y a des inquiétudes quant au fait d'avoir affaibli la loi. Je comprends le fait de mettre en œuvre la loi, mais, en même temps, on l'a affaiblie. Je comprends ces inquiétudes.

Je vous donnerai deux exemples de choses qui m'inquiètent au même titre. On voit des incohérences dans les gestes du gouvernement. Je vous signale, par exemple, le cas de Kebaowek. Le préambule éminemment intéressant du projet de loi montre ce droit des Premières Nations à avoir une eau potable et propre pour toutes les raisons, qu'elles soient culturelles ou autres. Il reste qu'on menace leurs droits. Moi, par exemple, j'aurais de la difficulté, par rapport à la question de Kebaowek. On parle ici de protéger le droit à l'eau des Premières Nations.

Comment est-ce que vous expliquez que les actions incohérentes de la part du gouvernement relativement à la protection des eaux puissent ne pas causer de crainte chez les Premières Nations?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je suis au courant du fait que M. Verreault-Paul était présent alors qu'il travaillait avec le chef Picard. J'étais aussi à cette table, car vous savez que j'étais une grande cheffe pendant cette période.

Ces conversations m'orientent. Je regarde ce dossier avec une lentille vraiment pragmatique. Je sais que l'accès à l'eau pour les communautés, c'est primordial. C'est la chose qui m'oriente.

Marilène Gill: Est-ce que cette réponse est en lien avec Kebaowek?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je suis en train de répondre.

Marilène Gill: J'ai peur de ne pas avoir assez de temps pour une réponse. Vous pourrez la soumettre par écrit.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Quand je prends ma décision quant au processus d'application de la loi, tout, dans la loi, est basé sur le codéveloppement. La réglementation va être orientée par la communauté, l'application des programmes va être faite par les nations. Tous les processus qui sont mis en place vont être déterminés par elles.

La loi a été façonnée par beaucoup d'information, mais il faut aussi que vous compreniez que l'application de ce processus est un travail qu'on fait ensemble.

● (0845)

Marilène Gill: C'est donc ce que vous leur dites: « il faut que vous compreniez », comme si on s'adressait au chef Verreault-Paul.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce n'est pas la manière dont je parle avec mes collègues.

Marilène Gill: Cependant, c'est ce que vous m'avez dit.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Non. J'ai dit qu'il faut que vous le fassiez.

Marilène Gill: Parlez-vous de moi?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Oui.

Marilène Gill: Je posais la question pour M. Verreault-Paul. S'il doit comprendre la même chose, soit que ce sera en élaboration conjointe…

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce n'est pas la manière dont je parle avec M. Verreault-Paul.

Marilène Gill: Vous ne parlez donc pas de la même manière avec tout le monde. Est-ce une question de respect?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je réponds à votre question avec respect. Je réponds à la question avec l'information que vous me demandez.

Mes conversations avec M. Verreault-Paul sont mes conversations avec lui.

Marilène Gill: En effet.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je n'aime pas que vous disiez que je ne parle pas avec clarté avec lui.

Marilène Gill: Non, ce n'est pas ce que je dis.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je l'ai dit: je suis pragmatique. Je suis ici pour donner…

Le président: Merci.

Marilène Gill: Monsieur le président, ce n'est pas ce que j'ai affirmé. Me faire dire qu'on ne me répond pas comme on répond aux autres, je trouve ça cavalier.

L'hon. Mandy Gull-Masty: C'est la manière dont je parle avec lui.

Marilène Gill: J'ai compris.

J'y reviendrai, monsieur le président, car je n'ai pas eu de réponse à mes questions.

Merci.

Le président: Merci.

[*Traduction*]

Voilà qui conclut cette question.

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions.

Monsieur Schmale, vous disposez de cinq minutes. Je vous en prie.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie, madame la ministre, de votre présence aujourd'hui.

Madame la ministre, vous le savez peut-être ou pas, mais l'indice de bien-être des communautés de Statistique Canada, qui évalue la santé socio-économique des communautés canadiennes, indique que les dépenses des ministères chargés des questions autochtones — c'est-à-dire vos deux ministères — ont sensiblement augmenté, mais que, malheureusement, cela n'a entraîné que peu ou pas d'amélioration pour les communautés autochtones. Lorsque des améliorations ont été constatées, l'étude explique qu'elles étaient dues à l'Allocation canadienne pour enfants versée à tous. En dehors de cela, l'augmentation des dépenses, qui ont presque triplé entre les deux ministères, entraîne peu ou pas d'amélioration.

Lorsque je consulte votre Plan ministériel, je vois le pourcentage d'adultes des Premières Nations vivant dans les réserves qui ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé. Depuis 2022, le pourcentage s'établit à 37,8 % et il est resté inchangé jusqu'à l'objectif de cette année, fixé à 44 %.

Étant donné qu'il n'y a aucun résultat selon votre Plan ministériel et que la situation n'a pas évolué en quatre ans, que faites-vous précisément pour que les personnes vivant dans les réserves bénéficient de meilleurs soins de santé?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de votre question.

Un des défis que ce ministère doit relever tient au fait que le gouvernement en a hérité après une très longue période pendant laquelle le sous-financement était tel qu'il portait gravement préjudice aux Premières Nations. Donc, les investissements...

Jamie Schmale: Après 11 ans, la vérificatrice générale a déclaré...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je réponds à votre question.

Les investissements que...

Le président: Veuillez m'excuser. Je vais intervenir quelques secondes.

Il s'agit du projet de loi C-37. Je ne veux pas que nous nous en écartions... de part et d'autre.

Jamie Schmale: Il y a un lien entre la santé et le projet de loi C-37. Il y a un lien entre l'eau potable et une bonne santé.

Le président: Formulez-le de manière à...

Jamie Schmale: Nous avons un rapport qui dit qu'il n'y a pas...

Le président: La question portait sur la santé.

Jamie Schmale: ... d'amélioration. Donc, mon lien...

Le président: Attendez. Je rends une décision. Tenez-vous-en au projet de loi C-37 et formulez votre question de manière à vous y tenir.

Je vous remercie.

Jamie Schmale: Tout d'abord, j'ai le droit de poser la question. Personne de l'autre côté ne s'y est opposé. Vous avez rendu une décision. C'est sorti de nulle part. Il y a un rapport entre l'eau et la santé...

Le président: Certes. Écoutez, monsieur Schmale. Nous avons également parlé de...

La ministre et vous-même parliez de choses sans rapport avec le projet de loi C-37. Il s'agit d'une étude importante. J'aimerais que nous ne nous éloignions pas du sujet.

Jamie Schmale: Très bien.

Je dirai aussi que, si le ministère n'a pas réussi à améliorer… Je sais que nous laissons un peu de temps à la ministre pour qu'elle consulte ses notes. Si le ministère n'a pas du tout progressé dans la réalisation de ses objectifs pour ce qui est d'améliorer globalement la santé dans les communautés, comment diable ce projet de loi sur l'eau, qui pose selon nous quelques problèmes, va-t-il y remédier?

Je dois commencer, puis aller au but, mais il faut que je puisse le faire. C'est mon temps de parole, malheureusement.

Le président: Formulez la question.

Jamie Schmale: Je viens de le faire.

Le président: La posez-vous par mon intermédiaire?

Jamie Schmale: Je vais la poser de nouveau.

Le président: Je ne veux pas la formuler à votre place.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Monsieur le président, si vous me permettez d'intervenir, je suis d'accord avec une partie de la question de mon collègue, qui est que l'eau fait partie du système de santé public. L'eau est un facteur déterminant à cet égard. Je vais l'aider à établir le lien avec la loi.

Nous devons comprendre que la santé et tout ce que nous faisons à cet égard pour les infrastructures hydrauliques ne visent pas seulement à atteindre un objectif. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie et d'aider les communautés à atteindre les résultats qu'elles se sont elles-mêmes fixés dans le cadre du travail qu'elles accomplissent.

Je pense que, depuis très longtemps, elles se heurtent à de nombreux obstacles qui les en empêchent. Le sous-financement est considérable. Si l'on prend l'exemple du financement du secteur de l'eau, l'engagement de 3 milliards de dollars sur 10 ans pris par le gouvernement Harper a en fait été triplé. Il s'agissait d'un financement très important, mais nécessaire pour corriger le sous-financement existant.

En ce qui concerne les orientations du Plan ministériel, je peux demander à mon collègue de vous donner des détails sur les engagements que les communautés s'efforcent de respecter.

Je tiens à dire, monsieur Schmale, que nous devons faire preuve de respect. Nous constatons une amélioration du taux d'obtention de diplôme dans les communautés. Le nombre d'enfants pris en charge a diminué. Il s'agit là de mesures globales que nous mettons en place et pour lesquelles nous travaillons en collaboration avec les communautés afin qu'elles les appliquent. Vos attentes politiques quant à la façon dont ces objectifs devraient être atteints ne reflètent pas la volonté des communautés.

● (0850)

Jamie Schmale: Je vous remercie. Je me suis montré plus qu'équitable.

Le président: Je pense que nous sommes revenus au projet de loi C-37 et à la santé.

Je vais vous accorder un peu plus de temps, car nous avons dû clarifier la question et les échanges, mais ne vous éloignez pas du sujet.

Jamie Schmale: Encore une fois, si le ministère… Vous dites qu'il est politisé, mais j'ai sous les yeux votre Plan ministériel et vos résultats. En tout, 37,8 % des adultes des Premières Nations vivant dans les réserves déclarent être en excellente ou en très bonne santé. Ce sont là les résultats concrets de votre plan pour la période allant de 2022 à 2025. Rien n'a changé. Les dépenses ont augmenté. Rapport après rapport, la vérificatrice générale constate que les dépenses ont augmenté, mais que les résultats ne se sont pas améliorés dans le même temps.

Votre objectif est maintenant de 44 %. Que faites-vous pour l'atteindre, alors que le pourcentage n'a pas bougé en quatre ans?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je n'ai pas dit qu'il était politisé. J'ai dit que vos attentes politiques quant à la réussite dans ce domaine ne sont pas ce qui motive les décisions ou les réponses des communautés.

Si vous souhaitez avoir la réponse technique du ministère, je céderai la parole à mes collègues et...

Jamie Schmale: J'aimerais que vous finissiez de répondre.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... ils peuvent vous donner plus d'informations.

Très bien, si vous voulez ma réponse, mais vous demandez un résultat ministériel. Il me semble que le ministère...

Jamie Schmale: Vous êtes à la tête du ministère. C'est votre ministère.

Non, je pose la question à la ministre. Ne vous en déplaise, il s'agit de son ministère.

Je tiens...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je ne travaille pas au ministère. En fait, j'en suis la ministre. Si vous souhaitez obtenir une réponse du ministère concernant un rapport ministériel qui présente les résultats du ministère...

Jamie Schmale: Oui, vous avez approuvé ce plan.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... et si vous souhaitez vous assurer que les progrès réalisés par le ministère vous soient clairement présentés...

Jamie Schmale: Vous avez approuvé ce plan. Le ministère se dirige-t-il en fait lui-même et la ministre n'a pas son mot à dire?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vais demander au ministère de répondre à la question que vous posez. Si vous ne souhaitez pas obtenir cette information, je ne peux pas répondre à cette question.

Jamie Schmale: Ai-je bien entendu, madame la ministre? Est-ce que le ministère...

Le président: Bon. Le temps de parole est écoulé.

Jamie Schmale: Le chronomètre a-t-il été arrêté, monsieur le président? Je suis à cinq minutes et dix secondes au chronomètre de M. Morin. Le chronomètre a-t-il été arrêté pendant notre échange?

Le président: Oui. Il surveille le temps de parole. C'est notre merveilleux greffier. Il m'a fait signe, ce qui veut dire que le temps de parole est écoulé. Nous devons passer à la personne suivante.

La parole est maintenant à Mme Idlout. Je vous en prie.

Vous disposez de cinq minutes.

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Qujannamiik* de comparaître au sujet de cet important projet de loi. Je pense que la « réalisation progressive » sera l'une des préoccupations soulevées tout au long de son étude. Pouvez-vous nous dire dans quels autres textes on trouve ce genre de formulation?

Je pense qu'il faut comprendre que ce projet de loi n'est pas le seul texte où on la trouve. Pouvez-vous nous en parler, s'il vous plaît?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci de votre question, madame Idlout.

Je vais demander à mon collègue de répondre, car il dispose des renseignements techniques sur les autres domaines dans lesquels nous avons entrepris ce travail.

Nelson Barbosa: Merci de la question.

La notion de « réalisation progressive » se trouve aussi bien dans le droit international, à l'ONU, que dans les lois et le droit canadiens en vigueur. Elle figure dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement et dans la Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada.

Je tiens aussi à souligner que la réalisation progressive est au cœur même de ce projet de loi. Il s'agit de concrétiser ce droit par des normes minimales, des règlements, du financement et la création d'une commission des eaux des Premières Nations.

Il s'agit aussi de s'engager à respecter des échéances. La réalisation progressive ne doit pas se poursuivre indéfiniment. Ce projet de loi prévoit des échéances. Non seulement cette expression figure dans le droit international et les lois canadiennes, mais le projet de loi précise comment ce droit sera concrétisé et dans quels délais.

● (0855)

Lori Idlout: Pouvez-vous préciser où elle figure dans le droit international?

Nelson Barbosa: Merci de la question.

Elle figure dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. C'est un texte adopté par les Nations unies à la fin des années 1970, auquel le Canada a adhéré il y a un certain temps.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Madame la ministre, avez-vous d'autres renseignements à nous donner que vous... Je pense que vous n'aviez pas terminé votre discours. Souhaitez-vous nous faire part de certains messages clés que vous auriez abordés en conclusion?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci.

Je veux être très franche avec le Comité: nous devons examiner ce projet de loi en gardant à l'esprit que la levée des avis d'ébullition de l'eau n'est pas la mesure ultime de la réussite. Ce n'est pas l'aboutissement, mais le point de départ. Cela signifie que nous avons l'obligation de poursuivre notre travail de soutien dans ce domaine.

Nous travaillons aussi à créer un écosystème plus sûr, plus fiable et adéquatement financé, et à faire en sorte que les projets dirigés par les Premières Nations respectent leur compétence. Nous renforçons et développons également leur capacité à faire ce travail avec les autres ordres de gouvernement.

À mes yeux, c'est une entreprise colossale, que j'appuie sans réserve. Je veux que les communautés des Premières Nations sachent ceci: nous faisons tout pour vous donner les outils nécessaires, et pas seulement pour travailler à la levée d'un avis d'ébullition de l'eau. Nous investissons dans votre communauté pour en renforcer les capacités et veiller à ce que l'installation soit exploitée et entretenue à long terme.

Nous tenons compte de l'ensemble de l'écosystème en place. Il ne s'agit pas seulement de lever les avis d'ébullition de l'eau. Il y a tellement plus à faire dans les communautés.

Lori Idlout: Pouvez-vous aussi nous éclairer sur ceci? Vous avez dit avoir rencontré des chefs des Premières Nations qui appuient ce projet de loi. Pouvez-vous nous résumer certains de ces échanges où ils ont exprimé leur appui?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci.

Nous avons rencontré plusieurs communautés qui ont bénéficié de notre travail, et beaucoup nous ont témoigné leur reconnaissance.

Je vais demander à mes collègues du ministère s'ils souhaitent ajouter quelque chose à ce sujet. J'ai eu des discussions et des échanges partout au pays. J'ai eu l'occasion de visiter des communautés, et des gens sont venus me rencontrer ici, à Ottawa. Cela dit, je tiens vraiment à parler des réussites techniques dans ce dossier.

Le président: Vous avez environ 30 secondes. Soyez donc bref, puis... envoyez le reste par écrit, s'il vous plaît.

Nelson Barbosa: Merci de la question.

Comme la ministre l'a mentionné, ce projet de loi repose sur six années de mobilisation. Il a été rendu public pour la première fois afin que tous les Canadiens, mais surtout les Premières Nations, puissent formuler des commentaires.

Il y a aussi eu des discussions approfondies...

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

La députée demande un nom précis, et je ne crois pas qu'on en ait encore donné.

Lori Idlout: Je n'ai pas demandé de nom précis.

Le président: C'est à elle d'en juger. Nous verrons ce qu'il en est.

Le temps file. Il reste 10 secondes.

L'hon. Mandy Gull-Masty: En fait, je peux nommer la Nation Nishnawbe Aski. Les chefs du Nord de l'Ontario appuient pleinement le projet de loi et ont indiqué qu'ils souhaitent son adoption, car plusieurs de ces avis d'ébullition de l'eau concernent leur territoire.

Le président: *Chi-meegwetch.* Merci.

Nous passons maintenant à Mme Gill pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, peut-être que nous nous sommes mal comprises tout à l'heure. J'ai compris que je ne recevais pas la même réponse que quelqu'un d'autre aurait reçue, alors je ne comprenais pas. J'ai fort probablement mal compris. C'est la première des choses.

La seconde des choses est la suivante: en tant que porte-parole en matière d'affaires autochtones, je dois toujours adopter autant que possible une posture humble, ce que j'essaie de faire. Le terme « porte-parole », comme je le dis souvent, a tout son sens dans cette situation-ci, parce que je parle des Premières Nations elles-mêmes. De plus, la demande du chef Verreault-Paul visait à poser une question relative à l'élaboration conjointe. C'était la critique des chefs. Je ne me substituais donc pas à lui, mais je souhaitais tout simplement transmettre au Comité ce que les chefs demandaient.

Cela étant dit, je voulais également mettre en opposition la question de Kebaowek. Je vais vous poser une question à laquelle vous pourrez répondre seulement par non ou par oui: ce qui se passe à Chalk River met-il en péril le droit à l'eau potable? L'accès à l'eau est un droit de la personne reconnu par l'Organisation des Nations unies, qu'on ne retrouve d'ailleurs plus dans la nouvelle mouture du projet de loi. Est-ce un peu incohérent par rapport à la volonté du projet de loi?

● (0900)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci, madame Gill.

Excusez-moi. Je veux être vraiment respectueuse en vous donnant une réponse, mais je veux aussi être claire. Peu importe à qui je parle, par exemple, à un chef, à un collègue ou à quelqu'un au Parlement, mon rôle est de donner des informations, et je veux que ce soit un message clair.

En réponse à la question qui concerne Kebaowek, je vous dirais que j'ai parlé avec le chef Haymond de plusieurs dossiers, dont celui de l'eau. Ce sujet est un peu plus technique, alors j'aimerais demander aux représentants du ministère de donner des informations sur toutes les choses qui se passent dans le cadre du défi que représente le dossier de Kebaowek.

Marilène Gill: Ma question ne visait pas à obtenir des informations, mais plutôt à savoir si c'était cohérent ou non. Je ne pense pas que c'est à M. Fairbairn, qui semblait s'apprêter à répondre, de me dire si c'est cohérent ou incohérent.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Voici ce qui est cohérent: il faut s'assurer que vous comprenez bien les paramètres de la question, qui est vraiment technique dans le cas de Kebaowek.

Marilène Gill: Je pense que si on va en cour, c'est qu'il doit y avoir des raisons.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Est-ce que vous voulez la réponse, madame Gill?

Marilène Gill: En fait, je vous ai demandé de répondre à ma question par oui ou par non. Est-ce cohérent ou non? Vous pouvez refuser de répondre, dire oui ou dire non.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je ne suis pas là pour refuser de répondre, mais plutôt pour vous donner le contexte de la question.

Marilène Gill: J'attends votre réponse et je n'ai pas besoin de contexte.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce n'est pas une question à laquelle répondre par oui ou par non.

Marilène Gill: Je vous demande d'y répondre par oui ou par non.

Le président: Excusez-moi, madame Gill, veuillez poser vos questions par mon intermédiaire, s'il vous plaît.

Marilène Gill: Je suis désolée, monsieur le président, mais je demande tout simplement un oui, un non, ou un refus de réponse. C'est la seule chose que je demande. Je n'ai pas besoin de considérations techniques. Je veux un oui, un non ou un refus de réponse. C'est ce que je demande.

[*Traduction*]

Le président: Le temps est écoulé.

[*Français*]

Marilène Gill: La ministre peut répondre par écrit, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Le greffier indique que le temps est écoulé.

[*Français*]

Marilène Gill: Elle peut répondre par écrit, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Gill.

[*Traduction*]

Nous redonnons maintenant la parole à M. Morin, du Parti conservateur, s'il vous plaît.

Vous avez cinq minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Vous venez de dire que la Nation Nishnawbe Aski appuie ce projet de loi. Est-ce un appui sans réserve? L'avez-vous par écrit?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Souhaitez-vous une copie de la résolution?

Billy Morin: Oui.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Nous pouvons vous la fournir par écrit.

Billy Morin: Que répondez-vous au chef Fiddler, qui dirige la Nation Nishnawbe Aski et qui se dit « quelque peu soulagé »? Est-ce un appui sans réserve?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je pense que le chef Fiddler est soulagé d'apprendre que des fonds seront affectés à régler les problèmes qui ont entraîné les avis d'ébullition de l'eau qui touchent sa nation et sa propre communauté. Une résolution du conseil de bande a été adoptée... En tant qu'ancien dirigeant, vous savez qu'il s'agit de la plus haute forme d'appui possible dans ce contexte. Les dirigeants qui ont appuyé cette résolution attendent impatiemment la fin de ce processus pour pouvoir commencer leur travail.

Je suis sûre que vous savez également que cette région compte parmi celles où il y a le plus d'avis d'ébullition de l'eau au pays. Les problèmes à l'origine de ces avis sont extrêmement complexes et techniques, et ont de nombreuses sources et causes différentes. Nous devons...

Billy Morin: Merci, madame la ministre. Je veux utiliser au mieux mon temps de parole.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous en prie.

Billy Morin: Merci de votre réponse. J'ai hâte de recevoir le document.

Pour Neskantaga, qui se trouve sur ce territoire, cela fait 31 ans. Pouvez-vous nous donner une date à laquelle l'avis d'ébullition de l'eau sera levé, après 31 ans? Votre ministère en est le principal responsable. Pouvez-vous donner une date? Répondez par oui ou par non.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Monsieur Morin, je ne me permettrais jamais de décider à la place de la communauté du moment où elle effectuera ces travaux. En tant qu'anciens dirigeants, nous savons tous les deux qu'une telle décision ne serait jamais bien accueillie par la communauté. Nous sommes là pour travailler avec elle, pour élaborer les mesures conjointement et pour accomplir ce travail. Au bout du compte, je suis désolée, mais je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous posez la question.

Nous ne sommes pas là pour décider du moment où les communautés doivent réussir. Nous sommes là pour déterminer la meilleure façon de leur donner les moyens d'accomplir ce travail, de nous assurer qu'elles sont satisfaites des travaux réalisés et de faire en sorte que, bien au-delà de la levée d'un avis d'ébullition de l'eau, elles disposent de tous les outils nécessaires pour offrir ce service à leurs membres de façon continue.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les gens de Neskantaga et d'examiner la situation de leur communauté dans son ensemble. Je me suis penchée aussi bien sur les questions liées à l'eau que sur les autres problèmes auxquels la communauté fait face. Je les soutiens dans ces dossiers, et ce sont leurs dirigeants qui prennent ces décisions pour leurs membres.

● (0905)

Billy Morin: Merci, madame la ministre.

Vous avez aussi mentionné plus tôt avoir mené certaines activités de mobilisation lors du passage du projet de loi C-61 au projet de loi C-37, dans cette nouvelle législature. Vous avez dit avoir parlé aux Premières Nations. J'ai posé plus tôt une question sur le recul du droit de la personne à l'eau.

Quelle Première Nation vous a donné la permission de revenir sur cette définition du droit de la personne? Y en a-t-il une?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce serait vraiment mal répondre à cette question que de vous laisser croire qu'une seule personne pourrait, par une seule décision, déterminer le résultat. Je ne suis pas là pour répondre à une question aussi ridicule. Je suis désolée. Je trouve absurde de demander si une seule nation pourrait prendre une décision pour l'ensemble des nations du Canada.

Je suis là pour travailler en partenariat avec toutes les communautés, toutes les nations. Chacune a ses propres raisons, mais, dans nos échanges sur le projet de loi sur l'eau, les communautés nous ont surtout dit qu'elles avaient besoin de financement pour mener leurs projets à terme. C'est particulièrement le cas de celles qui sont visées par des avis d'ébullition de l'eau à long terme depuis plus de 20 ans. Elles attendent ce financement, et cette loi leur permettra d'y accéder. Elles veulent que nous investissions dans leurs communautés...

Billy Morin: Combien d'argent sera versé à Neskantaga pour mettre fin à ces 31 ans? Combien?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Nous devrons nous réunir avec eux pour élaborer conjointement la réglementation qu'ils mettront en place...

Billy Morin: Combien d'années de consultation faudra-t-il encore pour y arriver?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Il ne s'agit pas de consultation. L'élaboration conjointe signifie que l'on fait réellement le travail avec eux.

Billy Morin: Combien d'années d'élaboration conjointe...?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Nous allons élaborer les mesures conjointement avec eux selon l'échéancier qu'ils choisiront. Nous allons aussi élaborer le cadre de financement avec eux...

Billy Morin: Vous avez dit les avoir rencontrés. Ont-ils donné un échéancier?

L'hon. Mandy Gull-Masty: C'est la communauté qui dirige le processus, monsieur Morin. C'est à elle d'en décider. Je n'ai pas à lui imposer une décision. Nous devons respecter sa compétence et son autonomie...

Billy Morin: Je peux raisonnablement supposer qu'ils vous ont dit qu'ils n'auraient pas voulu attendre 31 ans. Ils voudraient que ce soit déjà réglé. Ils ne voulaient pas passer une seule année sans eau.

Lorsque vous les avez rencontrés, vous ont-ils donné l'échéancier qu'ils souhaitaient pour la levée de leur avis d'ébullition de l'eau? Répondez par oui ou par non.

Quelle est cette date?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre par oui ou par non. Le chef et le conseil vont déterminer eux-mêmes leur plan de travail, les spécifications techniques, les modalités de mise en œuvre, l'utilisation des fonds et le cadre de financement de l'investissement de 70 millions de dollars dans la nouvelle usine de traitement de l'eau de leur communauté.

Je veux que vous compreniez que, dans notre collaboration avec Neskantaga, nous travaillons sans relâche, chaque jour, pour faire avancer son dossier. C'est à la communauté de diriger ce travail. En tant que ministre, je vais respecter son autorité et ce qu'elle souhaite faire pour sa nation, car il m'appartient de travailler avec elle et d'élaborer conjointement les mesures pour lui donner les outils nécessaires à sa réussite.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

La parole est à M. Battiste pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie la ministre d'être ici aujourd'hui.

Je sais que la ministre a pris le temps, cet été, de venir dans ma communauté. Nous avons rencontré l'Atlantic First Nations Water Authority, qui offre un excellent exemple de communautés qui collaborent et disposent des moyens de veiller à ce que leur eau respecte les normes.

Je sais que la ministre a fait de nombreuses visites. Pourrait-elle nous dire ce que les différents organismes de gestion de l'eau au Canada lui ont dit de leurs besoins? Je sais que nous pouvons nous perdre dans les détails au Comité, mais, au bout du compte, nous parlons des communautés des Premières Nations. Nous parlons de quelque chose d'aussi fondamental que les normes de salubrité de l'eau potable, ainsi que des difficultés et de certaines situations que rencontrent les communautés.

Que pouvez-vous nous dire de vos conversations avec certains de ces organismes de gestion de l'eau et de la façon dont ce projet de loi pourrait améliorer la vie des Premières Nations partout au Canada?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci, monsieur Battiste.

J'ai été extrêmement impressionnée par le travail de cet organisme et par sa présence dans la communauté. Tout son personnel et les démarches entreprises pour sa certification m'ont beaucoup impressionnée. L'organisme renforce les capacités en faisant appel aux membres de la communauté. C'est lui qui dirige le travail. C'est non seulement un partenaire extraordinaire, mais aussi un modèle pour les autres Premières Nations du Canada.

Il répond aux besoins d'une façon que la communauté comprend vraiment. Son travail s'appuie sur l'évaluation des besoins, les remarquables travaux d'ingénierie et les études techniques réalisés. Il tient aussi compte de tous les aspects environnementaux et de toute la logistique nécessaire pour approvisionner en eau des communautés situées en différents endroits et alimentées par divers types de sources.

Ce qui m'a vraiment impressionnée, c'est tout le temps et le soutien consacrés à la formation d'opérateurs certifiés de systèmes d'approvisionnement en eau. C'est la clé pour protéger cet investissement. J'espère voir cela partout au pays. Je suis là pour appuyer ces efforts. Je tiens vraiment à ce que nous reprenions de bons modèles comme celui-là ailleurs ou que nous en retenions les meilleurs éléments pour les appliquer dans d'autres communautés.

La façon d'aborder ces projets diffère d'une région à l'autre sur le plan technique. J'aimerais que mon collègue transmette ces renseignements au Comité pour que tout le monde comprenne qu'il n'y a pas de solution unique. Nous devons répondre précisément aux besoins des communautés dans ce domaine.

Monsieur Barbosa...?

● (0910)

Nelson Barbosa: Merci de la question.

Il y a aujourd'hui plus de 1 500 réseaux d'approvisionnement en eau dans les réserves. Certains assurent la distribution directe de l'eau à chaque membre de la communauté, tandis que d'autres desservent des infrastructures particulières, comme le centre de santé de Deer Lake. Je pense qu'on oublie souvent les réussites remarquables des Premières Nations dans la gestion, l'exploitation et le soutien des services d'approvisionnement en eau potable salubre. Il faut le reconnaître ici.

La ministre a parlé plus tôt de la levée de plus de 150 avis concernant la qualité de l'eau potable, 350 de plus, et il en reste 38. Un seul avis, c'est déjà trop, et nous travaillons avec les Premières Nations pour qu'il n'y en ait plus. Cette année, plus de 400 millions de dollars sont investis dans l'exploitation des réseaux d'eau potable. Partout au pays, les Premières Nations réussissent à assurer la gestion et l'entretien continus de leurs réseaux d'approvisionnement en eau.

L'Atlantic First Nations Water Authority est un excellent exemple de la façon dont les communautés peuvent se regrouper et gérer leurs propres affaires. Elles ont pu régler un problème d'eau potable en 48 heures. C'est une réussite remarquable, et elle revient aux nations qui ont choisi ce modèle, pas au ministère. Nous espérons que ce modèle sera reproduit partout au pays.

Jaime Battiste: Je me souviens que les gens de l'Atlantic First Nations Water Authority nous ont notamment parlé de la planification à long terme et de la possibilité de compter sur un financement stable. Pouvez-vous préciser les engagements du gouvernement pour établir des stratégies de financement à long terme et assurer ainsi la stabilité des communautés? Quel engagement avons-nous pris quant au financement global à venir pour appuyer le projet de loi dont nous discutons?

Le président: Vous avez environ 30 secondes. Vous pourrez ensuite nous envoyer le reste par écrit, s'il vous plaît.

Michelle Kovacevic (sous-ministre, ministère des Services aux Autochtones): Merci de la question.

Pour ce qui est du financement durable nécessaire pour passer les marchés, concevoir et mettre en place de nouveaux réseaux d'approvisionnement en eau et éviter les avis à long terme concernant la qualité de l'eau, le gouvernement... En 2015, le financement annuel de notre programme d'approvisionnement en eau dans les réserves était d'environ 500 millions de dollars. Avec les investissements annoncés — dans le budget de 2025 et les 4,6 milliards de dollars mentionnés plus tôt par la ministre —, le montant annuel atteindra environ 2,5 milliards de dollars d'ici 2030, soit près de cinq fois celui de 2015. Nous nous attendons bien sûr à une nette amélioration de la qualité des infrastructures et, évidemment, de l'eau potable fournie aux résidents des communautés des Premières Nations.

Le président: Merci beaucoup.

Encore une fois, si vous avez quelque chose à ajouter, veuillez le transmettre par écrit aux analystes.

Voilà qui met fin à notre première série de questions. Je tiens à dire *chi-meegwetch*. Merci beaucoup aux membres du Comité. Cette étude est très importante.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour nous préparer à accueillir le prochain groupe de témoins. Merci. Veuillez libérer vos places le plus rapidement possible, car nous voulons respecter l'horaire. Nous avons encore beaucoup de questions à poser.

● (0910)

_____(Pause)_____

● (0915)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

[*Français*]

Marilène Gill: Monsieur le président, j'aurais un rappel au Règlement.

Le président: Madame Gill, la parole est à vous.

Marilène Gill: Comme vous pourrez le constater, dans l'avis de convocation que nous avons reçu, il est inscrit que la ministre comparaît pour deux heures. Comme j'ai préparé mes questions en fonction de la ministre qui comparaissait pendant deux heures, là, je suis un petit peu prise au dépourvu.

Qu'est-ce qu'on fait dans cette situation? Il manque vraiment à l'ensemble des députés ici présents une heure de questions pour la ministre. Je pense que le greffier pourrait vérifier l'avis de convocation qui nous a été envoyé.

[*Traduction*]

Le président: Je vais me tourner vers le greffier.

Le greffier du Comité (Graeme Truelove): J'ai appris par la suite que la comparution durerait une heure, alors j'ai modifié l'avis de convocation.

Le président: L'avez-vous envoyé?

Le greffier: Je l'ai modifié en ligne, mais je ne l'ai pas renvoyé par courriel.

Des députés: Oh, oh!

[*Français*]

Marilène Gill: Monsieur le président, dans ce cas, est-ce que nous pourrions avoir une heure supplémentaire avec la ministre? En fait, ce n'est pas une heure supplémentaire compte tenu de la deuxième heure que nous devions avoir avec elle. Je pense qu'elle devrait comparaître pour une deuxième heure. C'est ce qui avait été convenu selon l'avis de convocation que nous avons reçu.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons prendre cela en considération et en discuter. Le greffier a effectivement reconnu avoir modifié l'avis en ligne sans envoyer de courriel. Nous retiendrons que c'est ce qui explique la situation.

Pour ma part, on m'avait parlé d'une heure, puis d'une autre heure. C'est la pratique habituelle pour les autres projets de loi. En général, nous recevons la ministre pendant une heure, puis les spécialistes répondent aux questions très techniques et détaillées. C'est la raison de la présence de ces experts. C'est la pratique habituelle.

Je pense que le greffier a commis une erreur de bonne foi, et il l'a reconnue. Je comprends votre rappel au Règlement. Encore une fois, l'usage est de recevoir la ministre pendant une heure, puis les spécialistes.

S'agit-il du même rappel au Règlement?

Jamie Schmale: Oui.

Je vais devoir donner raison au Bloc sur ce point.

Le président: C'est toujours au Comité de décider. J'en assure la présidence. Nous pourrons bien sûr en discuter la prochaine fois, dans le cadre des travaux du Comité.

Jamie Schmale: Nous avions prévu notre ordre d'intervention en pensant que la ministre serait présente pour une deuxième série de questions. MM. Dalton et Zimmer voulaient poser des questions et n'en ont maintenant plus l'occasion. L'ordre du jour indiquait que la ministre serait ici, et ils se retrouvent sans avoir pu poser leurs questions. J'avais aussi une question complémentaire.

Il arrive de commettre des erreurs. Je le comprends, mais les deux partis s'étaient préparés, car le Bloc semble l'avoir fait lui aussi. La ministre ne comparaît pas pendant cette deuxième heure. Je pense qu'il faudrait pouvoir récupérer cette heure.

● (0920)

Le président: Bien. Prenons cela en considération et poursuivons la discussion à ce sujet. Je pense que nous devrions continuer à poser des questions sur le projet de loi C-37.

Je vous donnerai la même réponse qu'à Mme Gill. Certains d'entre nous siègent ici depuis un certain temps. La pratique habituelle consiste à recevoir la ministre pendant une heure, puis les spécialistes, qui sont ici en ce moment.

Le greffier s'est excusé d'avoir seulement modifié l'avis en ligne. Il l'a bien corrigé en ligne, mais, de toute évidence, personne de ce côté-ci n'est allé le consulter.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

Marc Dalton: Il arrive que les ministres comparaissent pendant deux heures, voire quatre heures. Ce n'est pas toujours une heure. C'est le strict minimum. Je dirais que deux heures, c'est tout à fait raisonnable, et la ministre aurait dû être ici.

Le président: Allez-y, sur le même rappel au Règlement.

Jaime Battiste: C'était une erreur. Je pense que le greffier l'a reconnu. Je suis sûr que nous pouvons vérifier l'horaire de la ministre pour voir quand elle pourra revenir. Espérons que ce sera lors d'une séance de l'après-midi plutôt que du matin. Nos échanges seront peut-être un peu meilleurs et plus coopératifs.

Si les députés d'en face ont des questions, je suis sûr que nous pourrions les recevoir par écrit, et la ministre serait ravie d'y répondre longuement.

Des députés: Oh, oh!

Jaime Battiste: Cinq minutes, ce n'est jamais vraiment assez. Si vous avez des questions, nous pourrions certainement les recevoir par écrit et veiller à ce que vous obteniez des réponses satisfaisantes.

Le président: C'est bien noté. Je pense qu'il est question d'examiner cela un peu plus à fond. Après tout, ce n'est pas pour rien que les crayons ont une gomme à effacer. Le greffier a corrigé l'avis en ligne, mais n'a pas envoyé le nouvel avis. Certains vérifient en ligne, d'autres non. Voilà ce qu'il en est.

Les libéraux ont répondu à la question de savoir s'ils allaient demander à la ministre si son horaire lui permet de revenir prochainement ou si elle peut répondre par écrit.

J'ai déjà fait les présentations pour la réunion du Comité. Les trois mêmes personnes sont ici, autour de la table. Je ne recommencerai donc pas, vu l'heure. Commençons sans plus tarder par l'exposé des spécialistes.

Avez-vous quelque chose à ajouter? Non, vous êtes seulement ici pour répondre aux questions. Très bien.

Nous commençons avec M. Morin, du Parti conservateur, pour six minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président. C'est intéressant. Nous avons beaucoup de temps.

Ce projet de loi porte sur l'eau, mais on oublie souvent les eaux usées. La Première Nation de Cowichan a fait les manchettes. Nous croyons comprendre qu'un dépotoir — je vais employer un terme simple — situé sur des terres de réserve pose des problèmes qui suscitent la controverse, comme l'infiltration de contaminants dans la source d'approvisionnement en eau, c'est-à-dire la rivière. La nation a conclu un accord de gestion des terres, mais elle en a exclu le secteur précis du dépotoir.

Comment ce projet de loi permettrait-il de gérer les eaux usées et les effluents de ce dépotoir qui se déversent dans la source d'approvisionnement en eau, non seulement pour la Première Nation, mais aussi pour les autres localités non autochtones à l'extérieur de son territoire?

Nelson Barbosa: Vous avez tout à fait raison. Le projet de loi ne porte pas seulement sur l'eau. Il porte aussi sur les eaux usées et sur l'établissement de normes minimales et de règlements à leur égard.

Dans le cas de Cowichan que vous mentionnez, il s'agit probablement d'un exemple hors réserve. Certaines dispositions, dans la dernière partie du projet de loi, portent sur la protection des sources d'eau. Le projet de loi ouvre la voie à des partenariats entre les provinces, les territoires, le gouvernement fédéral et les Premières Nations essentiellement pour harmoniser les lois.

Le fondement de ce projet de loi est l'affirmation du pouvoir législatif des Premières Nations et de leurs droits sur l'eau et les eaux usées qui se trouvent sur leurs terres, dans celles-ci et sous celles-ci. Le projet de loi offre aussi un nouveau moyen de conclure des accords conjoints pour harmoniser les lois et favoriser ainsi la protection de l'eau, dans les réserves comme à l'extérieur.

● (0925)

Billy Morin: Le projet de loi se contente-t-il d'encourager l'harmonisation des lois, ou prévoit-il un mécanisme permettant de contraindre les autres ordres de gouvernement à s'asseoir à la table des négociations? Existe-t-il un mécanisme d'application dans ce cadre?

Nelson Barbosa: Ce projet de loi respecte les compétences constitutionnelles des provinces, des territoires et des Premières Nations; il ne peut donc pas contraindre les partenaires à s'asseoir à la table des négociations ni légiférer sur leur territoire. Quant à votre question concernant l'application de la loi, le projet de loi comporte des dispositions à cet effet, notamment l'application conjointe des lois des Premières Nations hors des réserves, si celles-ci en décident ainsi d'un commun accord. Pour être tout à fait clair, le projet de loi, tel qu'il est rédigé actuellement, respecte la compétence du Canada et le système fédéral canadien, y compris la compétence des Premières Nations, des provinces et des territoires.

Billy Morin: Des hauts fonctionnaires du ministère, comme vous, ont-ils participé au processus de consultation relatif au projet de loi C-37 au cours de la présente législature?

Nelson Barbosa: Bon nombre des discussions évoquées par la ministre concernant son dialogue avec les Premières Nations et leurs partenaires… Nous avons également eu des échanges avec ces partenaires et les Premières Nations, mais, comme l'a laissé entendre la ministre, bon nombre de ces échanges se sont déroulés au niveau politique.

Billy Morin: Comment le projet de loi établira-t-il un ordre de priorité entre les nations? Neskantaga compte 31 ans de… Encore une fois, je suis un peu déçu par les réponses données précédemment. Personnellement, je les placerais en tête de liste, mais ce n'est pas à moi de prendre cette décision. Je ne suis pas ministre.

Comment ce projet de loi traite-t-il la question de la hiérarchisation des priorités: qui a besoin d'un financement, qui a le plus besoin d'aide et avec qui le gouvernement fédéral va-t-il travailler?

Nelson Barbosa: C'est une excellente question.

Il est important de souligner les 4,6 milliards de dollars annoncés dans ce projet de loi et les 2,3 milliards de dollars annoncés six mois plus tôt. Près de 7 milliards de dollars font aujourd'hui l'objet d'une priorité. Les objectifs et priorités absolus de ces fonds concernent les exigences en matière de santé et de sécurité. Les investissements sont axés en priorité sur les réseaux vieillissants, ceux qui doivent être remplacés et ceux qui ne répondent pas aux exigences en matière de santé et de sécurité. Cela se déroule en temps réel.

Ce projet de loi prévoit, au-delà de cela, un cadre réglementaire et normatif qui relève la barre pour les Premières Nations et respecte leur droit inhérent ainsi que leur capacité législative à adopter des lois adaptées à leur contexte géographique et local.

Billy Morin: Juste pour vérifier: c'est bien six minutes, n'est-ce pas?

Le président: Il vous reste une minute.

Billy Morin: Merci.

Je souhaiterais invoquer le Règlement concernant un point en suspens avant que mon temps de parole ne soit écoulé, compte tenu de l'évolution de la situation au cours de la dernière heure.

Le président: Allez-y.

Billy Morin: Je voudrais revenir sur la motion en suspens dont j'ai donné préavis le 11 juin. Je pourrais lire la motion. Je voudrais également que l'on mette cette motion aux voix.

Le président: Lisez-la pour le compte rendu. Elle a déjà été distribuée dans les deux langues officielles, alors allez-y.

Billy Morin: Je propose:

> Que le Comité termine l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, et procède à l'étude article par article du projet de loi au plus tard le mardi 16 juin 2026, afin d'accélérer le règlement de l'incertitude découlant de l'affaire *Nicholas c. Procureur général*, de mettre fin à de nouveaux retards et de faire progresser une mesure législative qui a reçu l'appui de 511 Premières Nations individuelles et de milliers de Canadiens qui en réclament l'adoption.

[*Français*]

Marilène Gill: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'interprète n'a pas le texte de la motion en main et elle est lue très rapidement. Elle est donc incapable de faire l'interprétation du texte. Le député pourrait-il, s'il vous plaît, parler plus lentement ou fournir le texte aux interprètes?

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons suspendre la séance un moment.

● (0925)

_____(Pause)_____

● (0930)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Reprenez depuis le début, s'il vous plaît. Les interprètes disposent maintenant de l'avis de motion original.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Pourquoi ne pas prendre encore un peu plus de temps? Bien sûr, cette motion est en suspens depuis le 11 juin. Je souhaite qu'un vote officiel ait lieu à ce sujet.

Merci à madame Gill pour cette précision.

Je propose:

> Que le Comité termine l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, et procède à l'étude article par article du projet de loi au plus tard le mardi 16 juin 2026, afin d'accélérer le règlement de l'incertitude découlant de l'affaire *Nicholas c. Procureur général*, de mettre fin à de nouveaux retards et de faire progresser une mesure législative qui a reçu l'appui de 511 Premières Nations individuelles et de milliers de Canadiens qui en réclament l'adoption.

Le président: Nous allons en débattre.

Allez-y, madame Lavack.

Ginette Lavack: Merci, monsieur le président.

Je propose que nous reportions le débat sur ce point, car nous avons aujourd'hui parmi nous des témoins venus nous parler du projet de loi C-37, qui est un texte législatif important dont nous sommes saisis. Nous avons l'occasion... C'est la deuxième fois que nous examinons un projet de loi sur l'eau.

Je propose que nous poursuivions la séance prévue aujourd'hui, c'est-à-dire avec les témoins présents ici.

Le président: Nous allons voter sur cette motion visant à reporter le débat. Elle a la priorité.

Nous allons voter sur le report du débat sur cette question. Passons au vote.

Jamie Schmale: Pouvons-nous procéder à un vote par appel nominal, s'il vous plaît?

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

Le président: Nous avons reporté le débat; nous revenons donc maintenant aux questions.

Vous n'avez plus de temps.

C'est au tour de M. Hanley. Vous disposez de six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Je pense que c'est M. Shahnawaz.

Le président: Si vous partagez tous votre temps, c'est très bien.

Monsieur Shahnawaz, à vous la parole. Vous disposez de six minutes.

Tanveer Shahnawaz (Beaches—East York, Lib.): Merci, monsieur le président.

Pour le groupe de témoins, la première heure a été consacrée à de nombreux principes fondamentaux, tels que le codéveloppement et les avis d'ébullition de l'eau, qui constituent la première étape d'une démarche qui se veut durable et à long terme. Je me demande si vous pourriez nous éclairer sur le rôle que jouera le ministère dans le cadre de ce projet de loi, et sur le rôle que vous jouerez vous-même — que ce soit en collaboration étroite et dans une perspective à long ou à court terme — pour atteindre les objectifs de ce projet de loi.

● (0935)

Nelson Barbosa: Merci pour cette question.

Plusieurs éléments du projet de loi font référence au partenariat continu entre le Canada et les Premières Nations. Cela commence notamment par la mise en place de normes minimales et d'un cadre réglementaire. Cela se poursuit par l'élaboration conjointe d'un cadre de financement, la collaboration avec les Premières Nations à l'élaboration d'accords et la collaboration avec celles-ci pour la création de la toute première commission de l'eau dirigée par les Premières Nations.

Toutes ces mesures s'accompagnent d'échéances strictes, et il est de notre devoir de collaborer avec les Premières Nations, comme nous l'avons fait en prévision du débat d'aujourd'hui. Le projet de loi C-37, s'il est adopté, place très haut la barre. Il consacre aussi dans la loi la nécessité de combler des lacunes importantes et impose des obligations notables tant à la ministre qu'au ministère, afin qu'ils travaillent en partenariat avec les Premières Nations pour donner vie à cette loi.

Merci.

Tanveer Shahnawaz: Je vous remercie pour cela.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus — ce qui pourrait être un peu plus technique — sur le rôle que le ministère jouera auprès des Premières Nations en ce qui concerne la formation et la certification des opérateurs de réseaux d'approvisionnement en eau?

Curtis Bergeron (directeur, Direction stratégique en gestion de l'eau, ministère des Services aux Autochtones): Merci pour cette question.

Le ministère soutient actuellement plusieurs initiatives approfondies visant à aider les Premières Nations à renforcer leurs capacités.

Je vais d'abord parler du Programme de formation itinérante. Celui-ci offre une formation, un accompagnement et un soutien technique aux Premières Nations partout au Canada. Je mentionnerai également une organisation appelée « Water First », qui propose des stages directement au sein des collectivités des Premières Nations. Le Conseil de certification des opérateurs des Premières Nations commence à mettre en place un système de certification propre aux Premières Nations, permettant de certifier les opérateurs qui vivent dans les réserves. Je mentionne également Indspire, qui octroie des bourses aux étudiants du niveau postsecondaire qui poursuivent des études dans le domaine des sciences de l'eau.

Je reviendrai également sur l'annonce faite en juin concernant les 4,6 milliards de dollars alloués au secteur de l'eau, qui couvrent notamment les opérateurs du secteur et le renforcement des capacités. On déploie des efforts considérables pour aider les collectivités à renforcer leurs capacités de gestion de leurs opérations.

Merci.

Tanveer Shahnawaz: Merci.

Pourriez-vous nous citer quelques étapes importantes qui ont été franchies grâce à certains de ces travaux au cours des 12 derniers mois environ?

Curtis Bergeron: Oui, certainement.

Depuis avril 2025, 11 avis de longue durée concernant l'eau potable ont été levés. Cela a permis d'approvisionner en eau potable environ 1 400 foyers et près de 100 bâtiments. Une partie des fonds a été allouée à la tribu Louis Bull, en Alberta, qui a célébré la mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux de sa collectivité.

Je mentionnerai également Pikwàkanagàn, en Ontario. J'ai pu assister à la cérémonie de pose de la première pierre de cette station de traitement de l'eau, dont l'inauguration a eu lieu il y a quelques semaines. Elle permettra d'approvisionner plus de 200 foyers en eau potable.

Tanveer Shahnawaz: À la lumière de cet exemple remarquable, pourriez-vous nous expliquer — de manière générale ou non — à quoi cela ressemble à long terme, en ce qui concerne la levée des avis sur la qualité de l'eau, qui marque le début de ce processus?

Curtis Bergeron: Oui.

La mise en place d'une nouvelle station de traitement des eaux pour des collectivités comme Pikwàkanagàn est révolutionnaire. Les besoins sont immenses dans les collectivités de tout le Canada, mais les 2,3 milliards de dollars annoncés dans le budget de 2025 et les 4,6 milliards de dollars annoncés dans…

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): J'ai une question de privilège, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

C'est Mme Gazan.

Bienvenue au Comité. Vous assistiez à la séance tout à l'heure.

Leah Gazan: Oui. Merci.

Le président: Je vais vous permettre d'invoquer le Règlement.

Leah Gazan: Je tenais simplement à en parler, car cela m'a vraiment troublé. Lorsque le député conservateur a présenté une motion, je comprends que nous voulions reporter le débat, et c'est bien sûr un droit. Je le comprends. Cependant, certains députés libéraux ont ri. Nous avons à la Chambre des députés bispirituels issus des Premières Nations qui ont subi des violations des droits de la personne, notamment le racisme et le sexisme persistants dans la Loi sur les Indiens, et…

● (0940)

Le président: Madame Gazan, le débat a été reporté.

Leah Gazan: J'aimerais qu'ils présentent leurs excuses au public.

Le président: Selon la procédure en vigueur, le débat a été reporté par un vote. Nous ne pouvons pas le reprendre.

Merci beaucoup.

Leah Gazan: Je parle d'une question de privilège liée au respect des règles de bienséance à la Chambre par les députés. Ceux-ci ne devraient pas rire du sexisme et du racisme que le gouvernement libéral refuse de supprimer de la Loi sur les Indiens.

Le président: Je n'ai rien vu de tout cela. Je le répète, le débat a été reporté.

Leah Gazan: C'est M. Philip Earle et M. Jaime Battiste qui en sont à l'origine. Je n'ai pas trouvé ça drôle.

Le président: Je suis désolé. Le débat a été reporté.

Je n'ai rien vu de tout cela.

Leah Gazan: Merci.

Le président: C'est terminé. On passe à autre chose. Avez-vous autre chose à ajouter?

Une voix: Non, c'est bon.

[*Français*]

Le président: Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Les fonctionnaires comprendront que mes questions étaient prévues pour la ministre, donc je vais essayer de les transformer dans une certaine mesure. Je pense que, oui, le projet de loi est absolument essentiel. On parle d'un droit de la personne, même si ce n'est pas compris dans le libellé du projet de loi.

Hier, j'ai participé à un point de presse sur le projet de loi S-2, qu'on souhaiterait voir arriver très rapidement en comité, comme mon collègue, M. Morin, a tenté de le faire plus tôt. Je m'inspire d'une jeune femme, Zoë Craig-Sparrow, qui disait hier qu'on ne peut pas consulter sur la discrimination. Je dirais que, dans ce cas aussi, j'aurais aimé que la ministre puisse répondre. Je ne vois pas pourquoi on mènerait des consultations quand c'est une question de droits de la personne. Je ne sais pas si les témoins présents peuvent répondre à la question. Cette référence a été enlevée de la loi pour l'affaiblir terriblement. J'aimerais savoir si quelqu'un peut répondre: pourquoi est-ce que ça a été enlevé? Un droit de la personne n'est pas un sujet de discussion.

[*Traduction*]

Le président: Qui voudrait répondre à cela?

Nelson Barbosa: Je vous remercie de cette question.

Je ne saurais dire pourquoi. Je crois que la ministre en a parlé et a présenté son point de vue. Je peux parler du contenu du projet de loi. Je crois avoir mentionné tout à l'heure que le libellé est…

[*Français*]

Marilène Gill: Que l'on m'excuse d'interrompre le témoin, mais comme il n'est pas en mesure de répondre à ma question, à laquelle la ministre aurait pu répondre, je n'irai pas plus loin dans les détails, en tout respect.

Je vais poser d'autres questions pour lesquelles j'aimerais avoir des réponses.

[*Traduction*]

Le président: Posez votre prochaine question.

[*Français*]

Marilène Gill: Comme on l'a dit de toute façon, j'espère que la ministre va pouvoir revenir témoigner ici, sinon elle peut envoyer la réponse à la question. Pourquoi est-ce qu'on a enlevé le droit de la personne du projet de loi? C'est elle qui devrait y répondre, alors je souhaiterais qu'elle le puisse.

J'aurais une autre question. La ministre voulait tout à l'heure qu'on parle d'éléments plus techniques. Je voyais que ça l'intéressait de m'expliquer des choses plus techniques sur le projet de loi C-39. Là, on se penche sur le projet de loi C-37, bien sûr, mais on a vu que le gouvernement libéral, avec le projet de loi C-5, l'année dernière, et maintenant le projet de loi C-39, se donne des pouvoirs vraiment énormes. Ce sont des pouvoirs énormes. On parle de zones et, par exemple, de régions d'intérêt national. On nous parle de ça présentement, ce qui n'est pas tout à fait défini.

J'aurais aimé savoir, sur un plan technique, quelle va être l'interaction entre ces deux projets de loi. Est-ce que les régions d'intérêt national, sur lesquelles le premier ministre a d'énormes pouvoirs, sinon tous les pouvoirs, peuvent nuire à l'accès à de l'eau potable ou à la gestion et à la gouvernance de l'eau qu'on souhaite offrir aux Premières Nations dans le cadre de ce projet de loi? Je veux savoir l'interaction entre les projets de loi C-37 et C-39.

[*Traduction*]

Nelson Barbosa: Je ne peux pas parler du projet de loi C-39, mais je peux aborder les éléments du projet de loi C-37 qui revêtent une importance cruciale, notamment sur le plan de la compétence.

[*Français*]

Marilène Gill: Monsieur le président, encore une fois, malheureusement, on ne peut pas répondre à ma question. Je ne veux pas avoir un résumé de ce qui est essentiel dans le projet de loi C-37. On parle d'eau potable. J'aimerais savoir si le projet de loi C-39 menace d'une quelconque façon cet accès à l'eau potable, ce droit de la personne, ou s'il a le potentiel de le menacer. Ici, je n'ai pas la réponse. Encore une fois, ma question n'était pas dirigée vers ces témoins, mais vers la ministre.

Donc, est-ce qu'il serait possible d'avoir une réponse par écrit? À mon sens, quand on a tous les pouvoirs, ce droit peut être menacé. On le voit, de toute façon, sur la question des pipelines qui peuvent traverser ces cours d'eau où il y a des risques de contamination. C'est souvent sur des territoires des Premières Nations. Donc, moi, je pense que la question devrait être soulevée à la ministre. C'était vraiment mon but, ce matin, dans la deuxième ronde, de lui poser cette question.

● (0945)

[*Traduction*]

Le président: Nous pouvons demander aux fonctionnaires du ministère d'examiner cette question et de nous fournir, par écrit, des réponses aux préoccupations soulevées par la députée. Je le reconnais.

Pour la question suivante, vous disposez d'une minute.

[*Français*]

Marilène Gill: En fait, je pourrais mentionner la même chose pour tout ce qui a été soustrait du projet de loi, tant qu'à avoir des réponses. J'ai parlé des droits de la personne, mais nous aurions pu également parler de tous les autres retraits. Encore une fois, j'aimerais avoir par écrit les motifs qui font qu'on n'a pas fait de codéveloppement dans ce cas-ci. On a enlevé des éléments très importants, selon les Premières Nations, et on n'explique d'aucune façon comment.

Donc, je suis capable de le voir factuellement, en faisant une comparaison entre les deux projets de loi, mais j'aimerais savoir aussi ce qui a motivé la ministre à faire ces modifications, compte tenu du fait que les Premières Nations étaient d'accord sur la première version. Donc, je me demande pourquoi ça a été fait. Ça pourrait vraiment compléter tous les changements qui ont été apportés, d'avoir les raisons pour lesquelles ils ont été apportés.

Ce sera tout pour moi, monsieur le président. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Il ne reste plus grand temps, mais je crois que la question était…

[*Français*]

Marilène Gill: Non, je comprends. En fait, mes questions s'adressent à la ministre, et je demande qu'on m'envoie des réponses par écrit, parce que j'imagine qu'on ne pourra pas y répondre non plus en ce moment.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Pour le lien entre le projet de loi C-61 et le projet de loi C-37 et certains des changements...

[*Français*]

Marilène Gill: Ce sont tous les changements.

[*Traduction*]

Le président: Vous pourrez consulter le hansard, dans les deux langues. Pour ma part, je ne souhaite reformuler les propos de personne concernant les questions et réponses, en anglais ou en français. Veuillez, s'il vous plaît, consulter le hansard pour y trouver une réponse dans la mesure du possible. Merci.

Maintenant, nous avons les conservateurs, avec M. Dalton pour cinq minutes.

Allez-y, je vous en prie.

Marc Dalton: J'ai été vraiment surpris par les observations de la ministre lors de la discussion et de ses réponses aux questions concernant, si je ne m'abuse, la communauté de Neskantaga. La ministre a déclaré que ces habitants étaient privés d'eau potable depuis 31 ans. À cette question précise, concernant le calendrier de résolution de ce problème, la ministre a répondu qu'ils étaient en phase de consultation. Ils sont en train de s'en occuper. J'ai trouvé cette réponse très désinvolte.

Elle a déclaré que 70 millions de dollars étaient alloués à cette cause, mais qu'elle laissait à la bande la décision d'aller de l'avant. Un collègue conservateur a alors fait remarquer qu'on aurait voulu de l'eau potable hier, ou l'année dernière, ou il y a 10, 20 ou 30 ans, et non peut-être l'année prochaine ou dans 5, 10 ou 30 ans. Je pense que nous semblons oublier l'importance d'une eau propre, ou peut-être qu'elle ne la comprend pas. L'accès à une eau potable propre est l'un des aspects les plus importants pour la santé.

Pourrions-nous avoir une réponse rapide pour savoir dans quelle mesure cela est acceptable? Je ne considère pas comme acceptable une réponse de la part du ministère ou de la ministre selon laquelle cela sera peut-être acceptable dans un an, deux ans, trois ans ou quatre ans. Pourriez-vous nous répondre à cela, s'il vous plaît?

Nelson Barbosa: Je crois comprendre la question. Merci.

Oui, tout à fait, il est essentiel de disposer d'une eau potable propre et sûre. Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui porte le titre de Loi sur l'eau propre des Premières Nations. Il est d'une importance capitale non seulement de combler les lacunes réglementaires, mais aussi de poursuivre la collaboration avec nos partenaires sur une multitude de sujets.

En ce qui concerne Neskantaga, la ministre a effectivement mentionné des investissements dans une nouvelle station de traitement de l'eau. J'ajouterais que nous travaillons avec la communauté sur un plan d'action en 12 étapes. La situation n'est pas une défaillance ponctuelle des systèmes; c'est une défaillance systémique, qui touche aussi bien la distribution, l'eau et les eaux usées que la prise d'eau. C'est un problème technique, mais nous avons mis en place un plan.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, ce sont les Premières Nations qui décident de la mise en place et de la levée des avis concernant l'eau potable. Cela vient appuyer les remarques précédentes de la ministre. Deuxièmement, en ce qui concerne les 38 avis sur l'eau potable actuellement en vigueur, il y a un plan visant à les lever, et ce plan est public.

Merci.

● (0950)

Marc Dalton: Si vous voulez bien m'excuser, comme je dispose de peu de temps, je vais vous interrompre ici.

Soixante-dix millions de dollars ont été alloués à ce projet. Combien a-t-on dépensé jusqu'à présent et où en est ce projet? Pouvez-vous me répondre brièvement à cette question?

Curtis Bergeron: Les 70 millions de dollars sont destinés à la construction d'une nouvelle installation de traitement de l'eau. Des dizaines de millions de dollars ont déjà été investis dans l'installation actuelle de Neskantaga. Nous travaillons actuellement à des améliorations provisoires de leur réseau de distribution, car celui-ci comporte — je vais entrer dans les détails — des impasses, ce qui oblige à créer une boucle. D'autres travaux sont également en cours dans cet objectif.

Marc Dalton: Merci.

Je tiens à souligner qu'en 2025, 11 nouveaux avis d'ébullition de l'eau ont été émis, et que seuls 3 d'entre eux ont été levés. On dirait que nous sommes vraiment au point mort. Je sais qu'on nous parle de toutes ces améliorations, mais nous ne voyons pas vraiment de changements. Par exemple, l'année dernière et cette année, les chiffres n'ont pas baissé.

Je vais demander si l'on peut nous envoyer de la documentation, car la ministre a indiqué qu'il y avait 1 700 projets en cours. Pourrions-nous avoir une ventilation de ces projets, s'il vous plaît, ainsi que leur état d'avancement? C'est bien beau de dire qu'ils sont en cours. Une annonce, c'est une chose — cela peut signifier qu'ils sont en cours —, mais où en sont les différents projets? Ce sont de nombreux projets.

Ce serait bien d'avoir ces renseignements en dossier. S'ils y sont déjà, vous pourriez peut-être nous envoyer le lien vers le site.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

C'est au tour de M. Hanley maintenant.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Brendan Hanley: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les fonctionnaires de leur présence aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais préciser deux ou trois points pour le compte rendu.

Je crois que mon ami, M. Dalton, a insinué quelque chose concernant la réaction de la ministre à une question. En réponse à cette question, la ministre a déclaré que son rôle consistait à soutenir la communauté en lui fournissant les outils, les ressources et le financement nécessaires pour faire progresser les solutions proposées par les Premières Nations. L'objectif même de ce projet de loi, en matière de financement, est d'améliorer ces outils.

Je pense que la ministre est déterminée à collaborer avec les communautés pour faire avancer les solutions qu'elles ont proposées, en mettant en œuvre les outils nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des réseaux, puis à travailler avec elles en vue de la levée définitive des avis d'ébullition de l'eau .

Le deuxième point concerne la prétendue motion de privilège. J'aimerais que vous vous penchiez là-dessus, monsieur le président. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'une motion de privilège. Je suis également contrarié que la députée ait mis en doute mes collègues. Pour rétablir la vérité, ce dont j'ai été témoin — puisque mes collègues sont juste à côté de moi —, c'est qu'il y a eu quelques échanges amicaux entre les deux camps, mais il n'y a en aucun cas eu de moqueries ni de rires aux dépens de qui que ce soit.

Leah Gazan: Une motion de privilège...

Le président: Non, vous n'avez pas...

Brendan Hanley: Je tiens à ce que cela soit clair. Je demande à la députée de s'excuser d'avoir mis en doute les intentions de mes collègues, et je tiens à ce que cela figure au compte rendu.

J'aimerais maintenant poursuivre avec mes questions.

● (0955)

Le président: Nous devons avancer, car nous allons manquer de temps; veuillez donc continuer.

Brendan Hanley: Il me reste deux minutes et demie pour poser mes questions.

Monsieur Barbosa, j'aimerais approfondir davantage les réalités opérationnelles sur le terrain.

Lors du groupe précédent, vous avez mentionné, par exemple, une communauté qui avait réussi à faire lever un avis d'ébullition de l'eau en moins de 48 heures, tout en reconnaissant les nombreuses difficultés et les aspects techniques liés à la mise en place d'un système d'eau propre dans une collectivité nordique. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cet exemple?

Curtis Bergeron: Je crois que mon collègue, M. Barbosa, évoquait le soutien apporté par l'Atlantic First Nations Water Authority et la manière dont, grâce à son leadership, à ses conseils et à son soutien aux communautés qu'elle dessert, elle est en mesure de fournir toutes ces aides d'urgence rapides. Elle assure également l'exploitation et la maintenance pour l'ensemble de ces communautés. Elle apporte son soutien aux opérateurs, non seulement par la formation, mais aussi par une aide sur le terrain, en veillant à ce qu'ils disposent des conseils techniques et de l'expertise dont les opérateurs du secteur de l'eau ont besoin. Comme vous le savez, les installations de traitement de l'eau sont de plus en plus complexes et techniques, et elles nécessitent des services de soutien complets.

En ce qui concerne le ministère, celui-ci a augmenté de près de 400 % les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien depuis 2015. Plus de 400 millions de dollars seront consacrés au soutien des communautés au cours du présent exercice, et seront affectés au financement du fonctionnement et de l'entretien.

Brendan Hanley: Je me demande si certains d'entre vous seraient disposés à évoquer les retombées indirectes, pour une communauté, de la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau potable, rendu possible par ce projet de loi. Je pense notamment à l'acquisition de compétences, au développement du leadership, au développement économique et à la santé mentale.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'un ou l'autre de ces éléments dont vous avez été témoin au cours de ce travail?

Nelson Barbosa: Je pense que les effets indirects sont pour ainsi dire innombrables, mais vous avez, je crois, évoqué certains des plus marquants. Par exemple, j'ai pu constater, dans le Canada atlantique, que des entreprises commerciales se sont développées grâce à une meilleure distribution de l'eau. Cela a ouvert des possibilités économiques pour de nombreuses Premières Nations, où la richesse reste au sein des communautés, où les emplois se multiplient et où les familles s'épanouissent. C'est un exemple parmi d'autres.

Je crois aussi qu'il faut comprendre que ces infrastructures, qu'elles concernent l'eau ou non, s'inscrivent dans un écosystème plus large, celui du mode de vie des gens, qui ne se résume pas, en fin de compte, à une installation de traitement de l'eau, à une école ou à un logement. Ce qui compte, c'est la manière dont tous ces éléments s'imbriquent. Dans le cas de Pikwàkanagàn, cela signifie que 200 autres foyers disposent désormais d'une eau potable propre et sûre. Cela signifie que 200 autres familles ont un accès à l'eau qu'elles n'avaient pas auparavant.

Il y a aussi des retombées directes. Dans certains cas, il s'agit de systèmes très coûteux, pouvant dépasser les 100 millions de dollars. Ce sont des projets onéreux, et une grande partie de cette richesse reste dans les communautés. Nous voulons garantir que, dans certains cas, les occasions générationnelles demeurent au sein de la communauté et restent locales. Nous encourageons les entrepreneurs locaux, en particulier ceux issus des Premières Nations. Il ne s'agit pas seulement des emplois fournis par les opérateurs; ce sont les héros discrets derrière cette initiative. Il s'agit également de l'injection de fonds et de ce qu'elle peut apporter à la communauté dans le cadre de cette croissance.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons maintenant Mme Gill, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je sais que ma collègue Mme Gazan avait envie d'intervenir. Comme c'est un sujet non partisan, je souhaite lui offrir la possibilité d'utiliser mon temps de parole pour poser des questions.

[*Traduction*]

Le président: Je crois que je dois demander le consentement unanime pour que la députée puisse prendre la parole…

Non, nous pouvons continuer, puisque vous partagez vos deux minutes et demie.

[*Français*]

Marilène Gill: Je lui donne les deux minutes et demie.

[*Traduction*]

Le président: Je pensais que vous posiez la question au Comité, mais vous cédez tout votre temps.

[*Français*]

Marilène Gill: Oui.

[*Traduction*]

Le président: Votre temps sera désormais le sien.

Allez-y, je vous en prie.

Leah Gazan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence.

Je me demande si votre ministère peut confirmer que vous souscrivez à l'affirmation selon laquelle le droit à une eau potable propre et sûre est un droit de la personne. Veuillez répondre par oui ou par non.

● (1000)

Nelson Barbosa: Je ne parle pas au nom du ministère. Je suis ici pour parler du projet de loi, et je peux m'exprimer sur ce que dit le texte du projet de loi C-37, qui prévoit, progressivement…

Leah Gazan: Est-ce un oui ou un non?

Si je le demande ainsi, c'est que notre temps est limité. Vous évoquez un droit progressif en le qualifiant de conforme au droit international, et je voudrais simplement éclaircir ce que cela signifie. Les normes du droit international ont été conçues pour tenir compte de la différence entre les pays riches et les pays pauvres, afin que les pays riches puissent les mettre en œuvre immédiatement.

Le Canada est-il considéré comme un pays riche dans le monde? Répondez par oui ou par non.

Nelson Barbosa: Je ne vois pas très bien en quoi cela se rapporte à la question concernant le projet de loi C-37, mais je suis disposé à parler de la réalisation progressive telle qu'elle est décrite dans le projet de loi.

Leah Gazan: En ce qui concerne la réalisation progressive, vous avez indiqué, dans votre témoignage précédent, qu'elle relevait du droit international. Je définissais la manière dont ce concept est défini en droit international, car nous avons également une charte. L'article 15 de la Charte canadienne stipule expressément que:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Dans ce projet de loi, le terme « comparable » est expressément utilisé, ce qui constitue une violation de la Charte et du droit international.

Pour en revenir à cela, est-ce que votre ministère, et bien sûr la ministre, puisque vous présentez une séance d'information technique…? Est-ce que le gouvernement libéral ou votre ministère...

Le président: Nous allons manquer...

Leah Gazan: ... convient que le droit à une eau potable est un droit de la personne?

Le président: Le temps est écoulé, voire dépassé.

Leah Gazan: Merci.

Le président: Cela représente plus de deux minutes et demie, nous devons donc mettre fin à notre réunion.

Je tiens à remercier tout le monde d'avoir été...

Avez-vous quelque chose à dire?

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur une remarque qui me visait directement, et vous dire à quel point je suis déçu. Nous sommes ici comme membres du Comité et nous ne faisons pas de politique. Nous travaillons d'arrache-pied pour les Canadiens sur des questions qui leur tiennent vraiment à cœur. C'est pour cela que je suis ici. Y a-t-il des gestes de part et d'autre qui peuvent s'accompagner d'un sourire? Bien sûr. C'est la camaraderie qui nous anime alors que nous travaillons dur pour les Canadiens.

Je suis profondément offensé par la remarque qui a été faite, car mon ami et moi avons échangé avec un autre membre du Comité, dont je tairai le nom, dans un geste de joie. Parfois, les sujets abordés ici sont suffisamment graves, et c'est ce sourire — j'appellerai cela de l'amour — qui nous aide à surmonter ces sujets difficiles. Je suis profondément offensé par les remarques qui ont été faites à mon sujet.

Merci, monsieur le président.

Un député: C'était bien dit.

Le président: Merci beaucoup.

Non, ça suffit. J'ai rendu ma décision. Nous allons proposer l'ajournement. Nous avons dépassé le temps imparti, nous allons donc conclure par…

Jamie Schmale: Ne nous reste-t-il pas 10 minutes?

Le président: Je suis désolé. En effet. Veuillez m'excuser, mais ce rappel au Règlement m'a ému. L'amour qui règne dans cette salle m'a profondément ému.

Nous allons maintenant passer au député… On entend à nouveau des rires. Encore une fois, dans ma décision, je n'ai rien vu de ce qui a été soulevé. M. Hanley s'est également exprimé officiellement. M. Earle a lui aussi déclaré que ce qui se passait n'avait aucun rapport avec ce qui avait été soulevé plus tôt, alors poursuivons. Merci beaucoup.

Revenons à nos travaux pour conclure la séance. Il nous reste deux séries de questions.

Merci beaucoup, monsieur le vice-président, d'avoir soulevé ce point. Qui va prendre la parole pour…?

Allez-y, monsieur Schmale.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Merci aux fonctionnaires d'être venus.

Je voudrais revenir sur ce que j'étais en train de… car je pensais que la ministre serait présente. Le plan ministériel pour cette année… et mon ami et collègue Billy Morin l'a souligné. Lorsque j'ai mentionné le pourcentage d'adultes des Premières Nations vivant dans les réserves qui déclaraient être en excellente ou en très bonne santé, il s'élevait à 37,8 %, selon les données de 2022 à 2024-2025. N'est-ce pas exact? Les chiffres n'ont pas changé. Ils restent les mêmes. Je trouve que 40 % de ceux qui déclarent « être en excellente ou en bonne santé », cela me semble assez faible, mais… bon.

Puis, on voit la note de bas de page. Les résultats que je viens de citer datent de 2015 et ont été copiés-collés pour les quatre dernières années. On y lit également: « Le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. » C'est intéressant. Le texte poursuit: « La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations [...] en 2027. »

Je suppose que la question se pose: comme nous sommes confrontés à des avis concernant la qualité de l'eau qui existent depuis plus de 30 ans, comme nous avons dépensé plus d'argent que jamais dans les ministères chargés des affaires autochtones et comme la bureaucratie a doublé de taille, quelqu'un au sein du ministère a-t-il assuré un suivi et demandé: « Pouvons-nous obtenir ces chiffres? » Pourquoi ne les avez-vous pas vous-mêmes?

● (1005)

Nelson Barbosa: Merci pour cette question.

Je suis ravi de parler des résultats. En matière d'infrastructures et d'eau, je pourrais citer une augmentation de 6 % du nombre de réseaux d'approvisionnement en eau autochtones dont la cote de risque s'est améliorée. Je pourrais citer les réseaux d'assainissement qui ont connu une augmentation de 7 % au cours des trois dernières années. Je pourrais citer…

Jamie Schmale: Quelqu'un sait-il pourquoi le plan ministériel utilise les résultats de 2015?

Il y a pire. Certaines données, notamment en matière d'infrastructures, sont basées sur l'année 2021. Elles devraient être mises à jour à un moment donné, et la liste est sans fin. Quand pouvons-nous espérer obtenir des résultats précis? Est-ce que quelqu'un travaille là-dessus? On dirait que le plan ministériel a simplement été copié-collé et envoyé tel quel. Pourquoi avons-nous des statistiques datant d'il y a 10 ou 11 ans?

Nelson Barbosa: Merci pour cette question.

Les statistiques que je vous communique en ce moment même sont des données en temps réel. Comme vous avez sans doute lu l'intégralité du plan ministériel, celui-ci contient plusieurs centaines de points de données. Je peux vous citer et mettre en évidence certains de ceux qui sont, peut-être, plus pertinents pour notre discussion, comme l'amélioration constatée sur 7 % des sites contaminés. Je tiens également à souligner que 95 % des Premières Nations disposent de réseaux d'approvisionnement en eau qui respectent ou dépassent les normes minimales canadiennes.

Je note qu'il y a parfois un décalage dans les données, mais je tiens également à souligner que, dans notre précédente discussion sur les exploitants et les investissements, il y a des réussites qui sont tout à fait valables et méritent également d'être mises en évidence.

Merci pour cette question.

Jamie Schmale: Merci.

J'espère que ce décalage des données s'améliorera, car je n'arrive pas à croire que rien n'ait été fait après 11 ans, que ce ne soit qu'un simple copier-coller dans le plan ministériel. Cela soulève également la question suivante: quels sont donc les chiffres réels si nous ne savons pas ce qui se passe ici? La ministre le sait-elle? Selon ses propres termes, elle ne dirige pas le ministère — c'est une nouveauté.

J'aimerais interrompre brièvement la séance, si possible, afin de présenter un avis de motion. Je vais le lire pour qu'il soit consigné au procès-verbal et nous en discuterons plus tard, bien sûr. Il est libellé comme suit:

> Que, étant donné que l'avis de convocation indiquait que la ministre des Services aux Autochtones comparaîtrait devant le Comité pendant deux heures au sujet du projet de loi C-37, mais que la ministre n'a comparu que pendant une heure, le Comité invite immédiatement la ministre à revenir témoigner pendant une heure supplémentaire dans les plus brefs délais, afin de respecter la durée de comparution de deux heures initialement prévue; et que le greffier soit chargé de transmettre cette invitation à la ministre sans délai.

Merci.

Le président: L'avis ayant été lu aux fins du compte rendu, nous pouvons poursuivre.

C'est au tour de Jaime Battiste, qui dispose de cinq minutes.

La parole est à vous.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

L'eau des Premières Nations est l'un des sujets les plus importants dont nous puissions débattre ici. Enfant, j'ai grandi dans la collectivité d'Eskasoni, mais ma grand-mère vivait dans celle de Potlotek. Chaque dimanche, ma famille devait lui apporter de l'eau. Nous l'apportions par bidons. J'y ai repensé. Je pense au nombre de collectivités des Premières Nations qui n'ont toujours pas accès à une eau potable de qualité. Je pense que tous les membres du Comité s'accorderont à dire que c'est une question qui devrait être traitée en priorité. C'est un sujet important.

L'un des moments dont je suis le plus fier comme député a été la création de l'Atlantic First Nations Water Authority qui a aidé cette collectivité à s'assurer qu'elle dispose d'eau et que plus personne n'ait à lui en apporter. Je pense à ma tante, une survivante des pensionnats indiens qui vit dans cette collectivité. Pendant tant d'années, elle n'a pas eu accès à de l'eau potable. Cela tenait en grande partie à un manque de moyens au sein de la collectivité. Savoir que, grâce à l'Atlantic First Nations Water Authority, toute la collectivité peut désormais compter sur cette eau… Ce fut l'un de mes plus grands moments de fierté, car nous avons pu leur accorder un financement à long terme sur cinq ans afin de leur permettre de planifier l'avenir en conséquence.

Voici l'un de mes plus grands regrets comme député: nous avons consacré tout ce temps au projet de loi C-61. J'ai trouvé que le Comité avait accompli un travail absolument extraordinaire, tous partis confondus, en discutant de la manière dont nous pourrions le faire adopter ligne par ligne. Je connais les députés d'en face. J'ai eu d'excellentes discussions avec eux. Ils se sont montrés très coopératifs. Nous avons accompli cela ensemble, comme comité. Nous avons examiné le texte ligne par ligne de manière à pouvoir le faire adopter. Malheureusement, quand je me suis levé à la Chambre des communes pour obtenir le consentement unanime, certains partis ont crié « non ». Ce fut l'un des moments les plus difficiles: accepter que des gens à la Chambre se servent de l'eau des Premières Nations à des fins politiques. Je ne dirais jamais que quelqu'un ici présent a pris cette décision ou tenu de tels propos.

C'est un problème que nous pouvons corriger dès maintenant, grâce à ce projet de loi.

Ma question au ministère est la suivante: quel est actuellement le plus grand défi pour ces collectivités soumises à des avis d'ébullition de l'eau? On entend parler des centaines de millions de dollars d'investissements à venir ou que nous avons déjà consacrés à cette cause. Quel est le plus grand défi qui nous empêche actuellement de remédier aux avis d'ébullition de l'eau à long terme dans ces collectivités, et comment ce projet de loi y répond-il?

● (1010)

Curtis Bergeron: Merci beaucoup pour cette question.

Sur les 39 avis concernant la qualité de l'eau à long terme en vigueur, 17 sont dus à des problèmes d'exploitation. Ces collectivités disposent d'infrastructures capables de produire de l'eau potable, mais elles sont confrontées à des difficultés d'exploitation ou à d'autres défis. Cela peut aller de la surveillance et du dépôt de rapports à la présence d'un exploitant ou d'un exploitant de relève — voire à une combinaison de tous ces éléments.

Quant à la contribution que ce projet de loi apporterait à cet égard, il prévoit essentiellement l'élaboration conjointe d'un cadre de financement. Ce cadre de financement pourrait prendre en compte les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, les besoins réels et la surveillance — tous ces éléments. Il instaurerait également des normes et des règlements, comblant ainsi la seule lacune réglementaire en matière d'eau qui existe au Canada, et cette lacune concerne les réserves.

Jaime Battiste: Que signifiera l'adoption de ce projet de loi — en supposant que nous parvenions enfin à le faire adopter — pour les collectivités des Premières Nations qui ne disposent pas actuellement de l'eau potable que ce projet de loi leur apportera? Comment garantira-t-on que cela ne se reproduise plus jamais dans l'histoire…? Comment nous assurer que nous affectons les fonds nécessaires, mais que nous disposons également d'un mécanisme de contrôle pour garantir que, lorsque les gens ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral, nous soyons là pour eux?

Curtis Bergeron: Ce projet de loi vise à affirmer les droits. Cela inclut la capacité de légiférer en matière d'eau, d'eaux usées et d'eau de source sur, dans et sous les terres des Premières Nations. Ce pouvoir législatif pourrait s'accompagner de la mise en œuvre de ces lois. Celle-ci pourrait être assurée par les Premières Nations elles-mêmes. Elles pourraient également demander que cette tâche soit prise en charge par les provinces ou le gouvernement fédéral. En substance, cela renforce le contrôle des services liés à l'eau par les Premières Nations.

Il comporte également l'engagement à mettre en place ce cadre de financement qui doit véritablement être élaboré conjointement avec les partenaires et qui inclut tous les éléments que j'ai énumérés. La commission de l'eau dirigée par les Premières Nations pourrait mener diverses actions. Elle pourrait notamment aider les Premières Nations en ce qui concerne les avis sur la qualité de l'eau potable et, éventuellement, des projets d'infrastructure. Elle pourrait également soutenir l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures.

Je tiens à rappeler que, lorsque la ministre a présenté ce projet de loi, elle a annoncé en même temps un financement de 4,6 milliards de dollars pour soutenir les collectivités. Cela va changer la vie des gens.

● (1015)

Jaime Battiste: Merci.

Le président: Cela nous amène à la fin de cette séance.

Un grand merci au ministère de nous avoir fourni des renseignements techniques très importants alors que nous entamons cette étude cruciale.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca